

PERSPECTIVES

# Perspectives économiques 2022-2027

Juin 2022



**Bureau  
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

# Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Igor Lebrun, Delphine Bassilière, Michel Saintrain et Filip Vanhorebeek.

Ont contribué : Ingrid Bracke, Isabelle Clerbois, Bart De Ketelbutter, Frédérique Denil, Greet De Vil, Ludovic Dobbelaere, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Joanna Geerts, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Vanessa Lutgen, Hendrik Nevejan, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Delphine Van Hoolandt et Marie Vandresse.

Traduction : Christelle Castelain et Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal.

## **Bureau fédéral du Plan**

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<https://www.plan.be>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditrice responsable : Saskia Weemaes - Dépôt légal : D/2022/7433/14

# Table des matières

<b>1. Synthèse .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Évolutions macroéconomiques.....</b>	<b>5</b>
2.1. Environnement international	5
2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes	6
2.3. Évaluation de la croissance potentielle et de l'output gap	14
2.4. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité	15
2.5. Évolution des prix	16
2.6. Consommations d'énergie	18
2.7. Émissions de gaz à effet de serre	20
<b>3. Marché du travail.....</b>	<b>23</b>
3.1. Coût du travail	23
3.2. Démographie et offre de travail	28
3.3. Emploi et chômage	31
<b>4. Finances publiques.....</b>	<b>40</b>
4.1. Introduction	40
4.2. Ensemble des administrations publiques	40
4.3. Évolutions par sous-secteur	44
<b>Annexe : Définition des branches d'activité du modèle HERMES .....</b>	<b>54</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre	21
Tableau 2	Hypothèses en matière de démographie et de population active	28
Tableau 3	Compte des administrations publiques	40
Tableau 4	Écarts avec les objectifs du programme de stabilité	42
Tableau 5	Révisions du solde de financement des administrations publiques par rapport aux Perspectives économiques 2022-2027 de février 2022	43
Tableau 6	Dettes publiques	43
Tableau 7	Compte du pouvoir fédéral	45
Tableau 8	Compte des administrations de sécurité sociale	46
Tableau 9	Dynamique des recettes et dépenses de la sécurité sociale (définition SEC)	47
Tableau 10	Compte des communautés et régions	48
Tableau 11	Compte de la Communauté flamande	50
Tableau 12	Compte de la Communauté française	51
Tableau 13	Compte de la Région wallonne	52
Tableau 14	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune	52
Tableau 15	Compte des pouvoirs locaux	53

## Liste des graphiques

Graphique 1	Croissance économique mondiale et de la zone euro	5
Graphique 2	Inflation dans la zone euro	5
Graphique 3	Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers	8
Graphique 4	Investissements en logements	9
Graphique 5	Évolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité	10
Graphique 6	Évolution des exportations et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation	11
Graphique 7	Consommation publique	12
Graphique 8	Contributions à la croissance du PIB potentiel	14
Graphique 9	Output gap	14
Graphique 10	Intensité en énergie du PIB	18
Graphique 11	Consommation finale d'énergie : totale et par secteur	19
Graphique 12	Évolution des contributions à l'offre d'électricité en Belgique	20
Graphique 13	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	22
Graphique 14	Population active occupée et taux d'emploi	37
Graphique 15	Chômage et taux de chômage (définition BFP)	38
Graphique 16	Déficit des entités fédérées	49

# 1. Synthèse

*Des problèmes d'approvisionnement et les tensions inflationnistes freinent la reprise économique de la zone euro.*

Après s'être contractée de 6,5 % l'année où la pandémie a éclaté, l'activité économique de la zone euro s'est redressée de 5,4 % en 2021. Dans de nombreux pays de la zone euro, le niveau de PIB est encore inférieur à celui d'avant-crise, de sorte qu'un mouvement de rattrapage supplémentaire est attendu. La guerre en Ukraine freine toutefois cette reprise, en accentuant les perturbations des chaînes d'approvisionnement ainsi que les hausses de prix de l'énergie et d'autres matières premières. Par conséquent, la croissance du PIB de la zone euro devrait se limiter à 2,7 % en 2022 et 2,3 % l'an prochain. Par la suite, la croissance devrait progressivement ralentir pour s'établir à 1,3 % en 2027.

*Le contexte international moins porteur pèse sur la reprise de l'économie belge cette année et l'année prochaine. À moyen terme, la croissance économique devrait s'établir à 1,3 % en moyenne.*

L'année dernière, l'économie belge a enregistré une croissance de 6,2 % (après s'être contractée de 5,7 % en 2020). La reprise a été soutenue par pratiquement toutes les composantes de la demande. La croissance du PIB belge a bien résisté au premier trimestre de 2022 (+0,5 %) mais devrait s'affaiblir au deuxième trimestre (+0,1 %), avant de se redresser quelque peu (+0,3 % aux troisième et quatrième trimestres). Cette évolution, conjuguée à un effet d'acquis de croissance positif, se traduit par une croissance du PIB de 2,6 % en 2022, principalement portée par la consommation des particuliers. En 2023, la croissance du PIB devrait ralentir à 1,3 %, malgré la reprise des investissements des entreprises. L'accélération de la croissance du PIB en 2024 (1,6 %) s'explique principalement par le retour à une contribution – légèrement – positive des exportations nettes à la croissance économique. À partir de 2025, la croissance de l'économie belge devrait, à l'instar du reste de la zone euro, se rapprocher de sa tendance et ainsi s'établir à 1,3 % par an en moyenne.

La consommation des particuliers a rebondi de 6,4 % en 2021. Malgré l'inflation élevée, elle devrait poursuivre son mouvement de rattrapage cette année et enregistrer une croissance en volume de 3,9 %. Le taux d'épargne des ménages continuerait de se replier (après sa forte augmentation enregistrée en 2020), mais tout en restant supérieur au niveau prévalant avant la crise sanitaire. Au cours de la période 2023-2027, la croissance de la consommation devrait ralentir de 2,0 % à 1,4 %, parallèlement à l'évolution du revenu disponible réel. Les investissements des entreprises aussi ont rebondi en 2021, enregistrant une croissance en volume de 8,0 %. Ils devraient toutefois quasiment se stabiliser en 2022, en raison d'un effet d'acquis de croissance défavorable. Ils repartiraient à la hausse en 2023 (3,1 %), grâce notamment aux plans de relance. Durant la seconde moitié de la période de projection, la dynamique de progression attendue est moins prononcée et les plans de relance offrent moins de soutien. Quant aux investissements publics, ils devraient croître fortement au cours de la période 2022-2024, sous l'impulsion des différents plans de relance, des plans de la Défense nationale et du cycle électoral des pouvoirs locaux. Par la suite, ils devraient quelque peu se replier.

*Après avoir atteint un record historique en 2022, l'inflation devrait retomber pour s'établir à 1,6 % à l'horizon 2027.*

Le pic d'inflation en 2022 (8,1 %) s'explique non seulement par la flambée des prix de l'énergie, mais également par une augmentation substantielle de l'inflation sous-jacente. Cette dernière est alimentée par les hausses de prix consécutives aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et à la réduction de l'offre de produits alimentaires et d'autres matières premières, suite à l'effondrement de l'approvisionnement en provenance de Russie et d'Ukraine. Des effets de second tour jouent aussi, car l'inflation élevée entraîne, via les mécanismes d'indexation, de fortes hausses des salaires. Ces dernières sont, à leur tour, en partie répercutées sur les prix. Les prix de l'énergie devraient désormais avoir atteint leur pic, de sorte que leur contribution à l'inflation va progressivement diminuer. L'inflation sous-jacente devrait, par contre, encore rester élevée pendant un certain temps et ne ralentir qu'à partir de l'année prochaine.

L'inflation devrait encore s'élever à 3,5 % en 2023. Grâce à la baisse progressive de la plupart des prix de l'énergie, elle ralentirait graduellement, passant de 1,8 % en 2024 à 1,6 % en 2027.

*Très peu de marge pour une hausse des salaires bruts horaires avant indexation en 2023-2024 ; accélération de la croissance en 2025-2027.*

La croissance du coût salarial horaire nominal s'accélère, passant de 0,7 % en 2021 à 5,2 % en 2022, sous l'effet de l'indexation des salaires (respectivement 1,0 % et 5,2 %) et de l'augmentation des salaires bruts horaires avant indexation (respectivement 0,1 % et 0,4 %). En raison de l'inflation élevée en 2022 et 2023 et de l'ajustement plus rapide, en Belgique qu'à l'étranger, des salaires à l'inflation du fait de l'indexation automatique en vigueur dans notre pays, il n'y aura de facto pratiquement pas de marge de négociation pour des hausses de salaires bruts réels en 2023-2024. Ce n'est qu'après 2024 qu'une marge conforme au marché réapparaîtra pour des hausses salariales en adéquation avec la productivité et le taux de chômage. Les salaires bruts horaires avant indexation augmenteraient de 0,1 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2024 et de 0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2025-2027. En termes de coût salarial horaire nominal, cela implique des hausses de 6,0 % en 2023, 1,9 % en 2024 et 2,5 % par an en moyenne en 2025-2027.

*La crise sanitaire a finalement causé très peu de dommages au marché du travail.*

L'emploi a fortement chuté juste après l'éclatement de la crise sanitaire, mais a très rapidement opéré un important mouvement de rattrapage. La population active occupée a, par conséquent, enregistré une hausse exceptionnelle en 2021 (+86 100 personnes) et devrait encore progresser de 67 000 personnes cette année. Cette augmentation est largement soutenue par la forte croissance de l'emploi indépendant et de l'emploi public. D'un point de vue macroéconomique, la crise sanitaire a finalement causé peu de dommages au marché du travail.

*La croissance de l'emploi est, dans un premier temps, freinée par le ralentissement conjoncturel, avant de se redresser à partir de 2024...*

L'année prochaine, l'emploi du secteur marchand subit les effets du ralentissement actuel de la croissance économique. La progression de l'emploi public se tasse également. En conséquence, l'augmentation de la population active occupée est nettement plus faible (+21 800 personnes). En 2024, la croissance de l'emploi marchand s'accélère, avant de se tasser légèrement durant la période 2025-2027 où la croissance de l'activité du secteur marchand ralentit quelque peu.

La population active occupée totale augmente davantage en 2024 (+40 600 personnes) que durant les années 2025-2027 (+36 300 personnes par an en moyenne). Sur l'ensemble de la période de projection, sa progression s'élève à 238 500 personnes et se concentre surtout dans les branches d'activité HERMES « autres services marchands » (+128 700 personnes) et « santé et action sociale » (+60 100 personnes). Après les turbulences de la crise sanitaire, les branches marchandes renouent avec les tendances structurelles du passé.

*... si bien que le taux d'emploi atteint 73,5 % en 2027.*

En début de période, l'évolution tant du taux d'activité macroéconomique que du taux d'emploi macroéconomique est affectée par l'afflux important de réfugiés (dont les taux de participation sont sensiblement inférieurs à la moyenne). Cet effet est presque entièrement compensé au cours des années suivantes lorsque, selon nos hypothèses démographiques actuelles, la plupart des réfugiés retournent en Ukraine. Le taux d'emploi des 20-64 ans (définition EFT) grimpe de 70,6 % en 2021 à 73,5 % en 2027.

*La baisse du taux de chômage s'interrompt temporairement...*

Le taux de chômage (administratif) est passé de 8,9 % en 2019 à 9,1 % en 2020 mais a nettement diminué l'année passée pour atteindre 8,4 %. Cette année, sa baisse est moins marquée (8,1 %) et il devrait même remonter l'année prochaine (8,4 %). Cette évolution s'explique par le ralentissement de la croissance économique, mais résulte également d'une modification administrative de la méthode d'enregistrement des demandeurs d'emploi et de l'inscription des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi.

*... et reste plutôt modérée à moyen terme.*

En 2024, la croissance de l'emploi s'accélère et le taux de chômage recule à 7,9 %. À partir de 2025, son profil d'évolution est largement déterminé par la croissance de la population active. Celle-ci s'accélère au cours de la période 2025-2026, sous l'impulsion du relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans, mais ralentit à nouveau en 2027. Le taux de chômage s'élève encore à 7,4 % en 2027, si bien que son recul à moyen terme est plutôt modeste. Cela signifie que – davantage encore que dans le passé récent – l'augmentation de l'emploi s'appuie surtout sur la croissance de la population active, qui est elle-même tirée par l'augmentation des taux d'activité des plus âgés.

*Un déficit persistant de près de 5 % du PIB, sous l'effet des crises multiples, de l'inflation et des refinancements de diverses politiques*

Le déficit public est revenu de 9,1 % du PIB en 2020 à 5,5 % en 2021 sous l'effet notamment du rebond de l'activité économique. Il est estimé à 4,7 % en 2022, mais sa réduction ne se poursuit pas au-delà : à politique inchangée, il reste proche de 5 % durant les cinq années suivantes. Ces déficits élevés et persistants s'expliquent par différents facteurs qui convergent à peser sur les finances publiques.

Les finances publiques sont fortement sollicitées par la superposition des crises actuelles : aux coûts des inondations de 2021 et de la gestion de la Covid-19, encore considérables en 2022, s'ajoutent celui des mesures de soutien au pouvoir d'achat dans le cadre de la crise énergétique, et ceux liés à la guerre en Ukraine et à l'accueil des réfugiés qui, d'ailleurs, ne retomberaient qu'à partir de 2024 dans le scénario actuel. Aux crises s'ajoute la forte poussée inflationniste dont l'impact direct est plus grand sur les dépenses que sur les recettes, et qui induit des effets défavorables aux finances publiques à court et moyen termes. Tous ces développements interviennent alors que l'orientation des finances publiques a pris une tournure plus expansionniste depuis la suspension des contraintes de la surveillance budgétaire européenne. Des hausses pluriannuelles de dépenses sont budgétées pour répondre à différentes nécessités sociales (relèvement progressif des pensions minimales et autres minima sociaux, refinancement des soins de santé et accords sectoriels infirmiers, fédéraux et régionaux), infrastructurelles (les plans de relance des différentes entités) et militaires (le refinancement de la Défense). Ceci s'ajoute aux coûts du vieillissement démographique et à la remontée des charges d'intérêts de la dette.

La plus grande partie du déficit est logée dans l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) et cette concentration dans l'entité I s'accroît à moyen terme. Les entités fédérées, majoritairement financées par des dotations indexées, sont relativement protégées des effets de l'inflation, mais supportent toutefois le coût des crises actuelles et investissent dans diverses politiques notamment via leurs plans de relance. Leurs déficits restent plus élevés qu'avant la Covid-19, à l'exception de la Communauté flamande qui est en bonne voie de rétablir son équilibre budgétaire à un horizon de cinq ans. Le déficit de la Région wallonne recule également mais reste non négligeable. La Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale voient leur déficit pratiquement stagner à partir de 2023.

Le choc inflationniste a au moins ceci de positif qu'il érode la dette publique. Avec la forte reprise économique de 2021, il fait revenir le taux d'endettement de 113 % du PIB en 2020 à 104 % en 2022. Toutefois, le taux d'endettement repart à la hausse en 2023 vu les déficits élevés. En 2026, il dépasserait son pic de 2020. Cette hausse de l'endettement, combinée à la remontée des taux d'intérêt (le taux du marché à 10 ans pour les emprunts fédéraux, encore négatif en 2021, monterait à 2,4 % à l'horizon 2027), mettra fin à trois décennies de baisse ininterrompue du poids des charges d'intérêts.

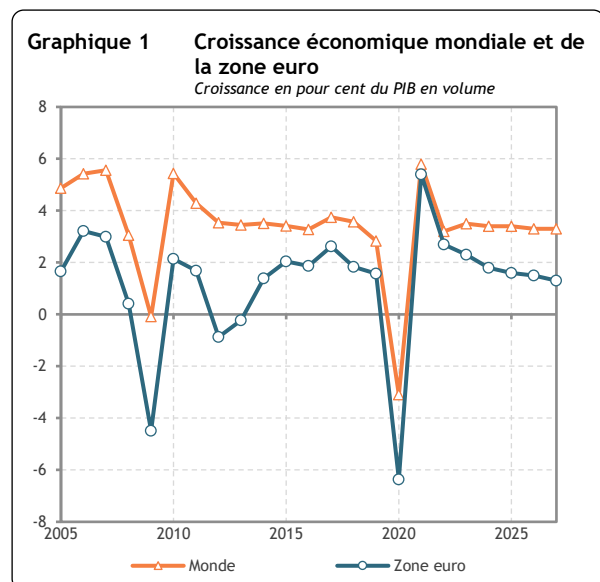
La concrétisation des efforts budgétaires prévus dans le programme de stabilité de la Belgique d'avril 2022 ne sera pas suffisante pour ramener le déficit public à la valeur de référence de 3 % du PIB à l'horizon 2025, ni pour stabiliser le taux d'endettement.

*Les "Perspectives économiques 2022-2027" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles au 3 juin 2022.*



## 2. Évolutions macroéconomiques

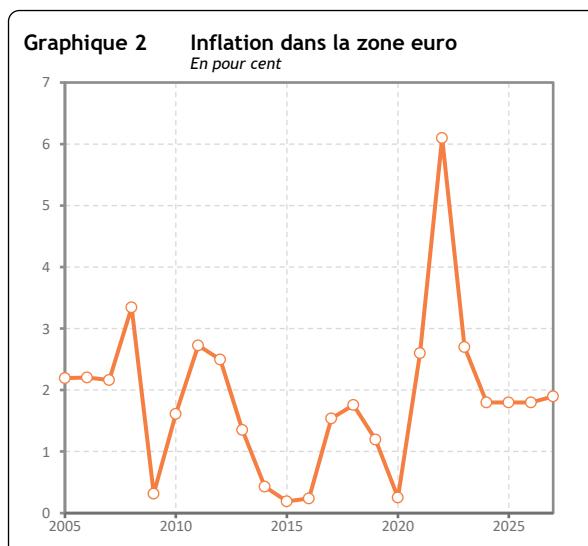
### 2.1. Environnement international<sup>1</sup>



Au début de cette année, l'économie mondiale ne s'était pas encore totalement remise de la pandémie de coronavirus. La hausse des prix de l'énergie et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement avaient déjà fortement alimenté l'inflation. De manière générale, on s'attendait à ce que la croissance de l'économie mondiale se renforce à mesure que les restrictions liées au Covid seraient levées. Néanmoins, la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ont à nouveau détérioré les perspectives économiques. La Russie est non seulement un important exportateur d'énergie et de métaux mais aussi, et conjointement à l'Ukraine, de produits agricoles. À côté de ces perturbations supplémentaires dans les chaînes d'approvisionnement, la situation est également aggravée

par de nouveaux confinements en Chine. L'inflation a donc encore augmenté et restera élevée plus longtemps que prévu en raison de la guerre en Ukraine. L'économie mondiale, qui devrait afficher cette année une croissance de 3,2 %, poursuivrait donc son redressement, mais à un rythme inférieur aux anticipations initiales. En 2023, la croissance mondiale devrait s'accélérer, sous l'impulsion des économies émergentes, et atteindre 3,5 %, avant de progressivement se normaliser pour s'établir à 3,3 % en 2027.

Après s'être contractée de 6,4 % l'année où la pandémie a éclaté, l'activité économique de la zone euro s'est redressée de 5,4 % en 2021. Dans de nombreux pays de la zone euro, le niveau de PIB est encore inférieur à celui d'avant-crise, de sorte qu'un mouvement de rattrapage supplémentaire est attendu. Celui-ci sera en outre soutenu par les programmes de relance des États membres. Cette reprise est toutefois freinée par la guerre en Ukraine. En dehors de la zone de conflit, la zone euro est la plus touchée sur le plan économique, en raison de sa proximité géographique et de sa dépendance à l'égard de la Russie pour son



<sup>1</sup> Les chiffres de la croissance du PIB cités dans cette section sont basés sur les perspectives de la Commission européenne de mai 2022 (pour la période allant jusqu'à 2023) ainsi que sur les perspectives du FMI d'avril 2022 (pour la période 2024-2027). Pour un aperçu des hypothèses financières (cotations sur les marchés à terme pour 2022 et 2023, hypothèses techniques à partir de 2024), voir « Perspectives économiques 2022-2027 – Annexe statistique », tableau A.1.

approvisionnement en énergie. Le pouvoir d'achat des ménages est affecté par les nouvelles hausses de prix de l'énergie et de l'alimentation, tandis que l'industrie manufacturière est confrontée à des contraintes d'approvisionnement supplémentaires. En conséquence, la croissance du PIB de la zone euro ne devrait pas dépasser 2,7 % en 2022 et 2,3 % l'an prochain. Par la suite, cette croissance devrait progressivement fléchir, passant de 1,8 % en 2024 à 1,3 % en 2027.

L'économie américaine s'est vite rétablie du choc de la pandémie subi en 2020 (-3,4 %). Soutenue notamment par d'importantes mesures de relance budgétaire, elle a ainsi affiché une croissance de son PIB de 5,7 % l'an dernier. Cette année aussi, la croissance du PIB américain (2,9 %) devrait dépasser celle de la zone euro, l'économie américaine étant moins exposée à la guerre en Ukraine. Contrairement à ce qui est observé dans la zone euro, la poussée de l'inflation aux États-Unis est, en grande partie, d'origine intérieure et les tensions sur le marché du travail entraînent une forte accélération de la croissance des salaires. Cela oblige la banque centrale à resserrer sa politique monétaire afin de freiner les anticipations en matière d'inflation. L'an prochain, la croissance atteindrait encore 2,3 %, avant de ralentir pour s'établir à 1,7 % en 2025-2027.

Les présentes perspectives sont assorties de risques qui sont majoritairement négatifs. La guerre en Ukraine pourrait se durcir et les importations d'énergie russe être totalement interrompues, ce qui entraînerait une nouvelle hausse significative des prix de l'énergie. L'économie chinoise est vulnérable à une crise de son marché immobilier, tandis que de nouveaux confinements pourraient entraîner des perturbations supplémentaires dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La persistance d'une inflation élevée pourrait inciter les banques centrales aux États-Unis et en Europe à relever plus fortement leurs taux directeurs, ce qui, via une vague de ventes sur les marchés obligataires, pourrait mener à une hausse supplémentaire des taux de long terme et ainsi poser problème aux États fortement endettés.

La pandémie et la guerre en Ukraine ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui peut encourager certains pays ou régions à devenir plus autosuffisants. Il est difficile de savoir dans quelle mesure cela pourrait entraîner des hausses de prix ou une baisse de la productivité, et donc peser sur la croissance économique.

## 2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes

*Après le recul enregistré en 2020, le PIB belge a rebondi en 2021. La poursuite de la reprise est ralentie en 2022 par la poussée inflationniste et des goulets d'étranglement du côté de l'offre. Au cours de la période 2023-2027, l'économie belge devrait croître à un rythme annuel moyen de 1,4 %.*

Après s'être contractée de 5,7 % en 2020, l'économie belge a rebondi de 6,2 % en 2021. Grâce notamment à la vaccination, l'activité économique s'est avérée de plus en plus résistante aux vagues successives de contaminations. La reprise a été soutenue par quasiment toutes les composantes de la demande. La plus grande partie du mouvement de rattrapage a eu lieu au troisième trimestre de 2020. La reprise s'est poursuivie durant les trois premiers trimestres de 2021. C'est durant le troisième trimestre de 2021 que l'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise. Comme dans le reste de l'Europe, l'activité

économique belge a été freinée au quatrième trimestre de 2021 par la vague Omicron, par la flambée des prix des matières premières et par des goulets d'étranglement du côté de l'offre. En conséquence, la croissance de ce trimestre n'a pas dépassé 0,4 %.

La guerre en Ukraine a encore accentué le contexte d'incertitude prévalant au niveau international, la hausse des prix des matières premières et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. La croissance du PIB belge a bien résisté au premier trimestre de 2022 (+0,5 %) mais devrait s'affaiblir au deuxième trimestre (+0,1 %), avant de se redresser quelque peu (+0,3 % aux troisième et quatrième trimestres). Cette évolution, conjuguée à un effet d'acquis de croissance positif, se traduit par une croissance annuelle du PIB de 2,6 % en 2022, principalement portée par la consommation des particuliers.

En 2023, la croissance du PIB devrait ralentir à 1,3 %, malgré la reprise des investissements des entreprises. La contribution des exportations nettes à la croissance demeure négative (-0,3 pp). L'accélération de la croissance du PIB en 2024 (1,6 %) s'explique principalement par le retour à une contribution légèrement positive (+0,1 pp) des exportations nettes à la croissance économique. À partir de 2025, la croissance de l'économie belge devrait, à l'instar du reste de la zone euro, se rapprocher de sa tendance et ainsi s'établir à 1,3 % par an en moyenne.

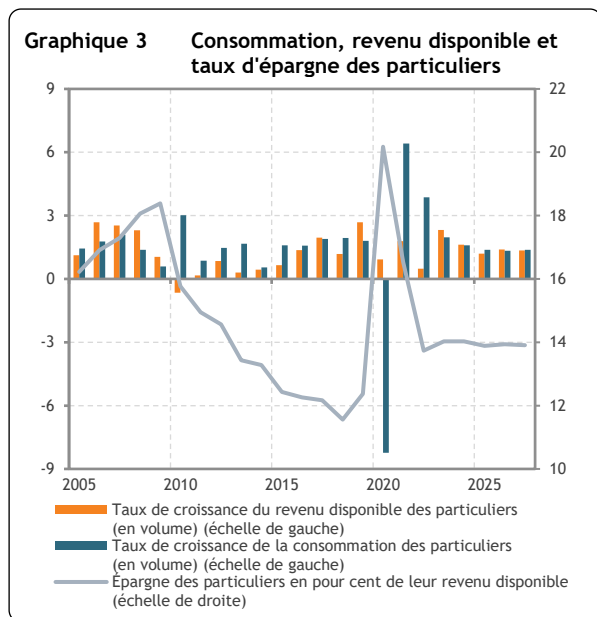
*Bien qu'important, le redressement de la consommation des particuliers a été incomplet en 2021. Il se poursuit en 2022 et 2023, mais est ralenti par l'inflation élevée. Au cours de la période 2024-2027, la consommation des particuliers augmenterait de 1,4 % par an en moyenne.*

En 2020, la pandémie et les restrictions des possibilités de consommation qui en ont découlé se sont soldées par un net recul des dépenses de consommation des particuliers en volume (-8,2 %), et ce alors que leur revenu disponible réel avait conservé une croissance légèrement positive (0,9 %) grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics et à la faible inflation. En conséquence, les particuliers ont accumulé de l'épargne, en partie forcée et en partie de précaution. Leur taux d'épargne s'est ainsi envolé, atteignant 20,2 % en 2020 alors qu'il ne s'élevait qu'à 12,4 % en 2019.

En 2021, le rebond de la consommation des particuliers a eu lieu, mais de manière partielle seulement (+6,4 %), car des mesures sanitaires induites par la pandémie ont encore été en vigueur pendant une partie de l'année. Le revenu disponible réel des particuliers a augmenté de 1,8 %. D'une part, le revenu primaire (+4,1 % en termes réels) a été soutenu par la reprise de l'activité économique et l'importante progression de l'emploi. Mais d'autre part, par contre, les prestations sociales, en ce compris en termes nominaux, n'ont plus augmenté après leur forte croissance de 2020. En outre, l'inflation s'est accélérée (à 2,4 %) et a dépassé l'indexation des salaires et des prestations sociales.

Le redressement de la consommation des particuliers se poursuit en 2022 (3,9 %), et ce alors que le pouvoir d'achat des particuliers est mis sous pression par la poussée inflationniste qui devrait atteindre son pic à la mi-2022 (cf. section 2.5). L'indexation automatique des salaires protège dans une large mesure le pouvoir d'achat des particuliers, et ce bien que les allocations sociales et les salaires ne soient indexés qu'avec retard et que certains types de revenus ne le soient pas du tout. La progression de l'emploi aussi

est moins soutenue en 2022. Le revenu primaire des ménages voit donc sa croissance nettement ralentir (à 1,3 % en termes réels), tout comme le revenu disponible des particuliers (à 0,5 % en termes réels).



Le taux d'épargne des ménages se replie en 2021 et 2022 mais, en s'établissant à 13,7 % en 2022, il reste supérieur à son niveau de 2019 (12,4 %). Notons que les restrictions imposées à la consommation en 2020 et durant une partie de 2021 ont probablement incité les particuliers à rediriger une partie de leur excédent d'épargne vers des dépenses autres que celles de consommation, comme les investissements en logements (rénovation ou construction neuve).

Bien que demeurant à un niveau relativement élevé, l'inflation devrait ralentir sensiblement en 2023. Contrairement à ce qui s'est passé en 2021 et en 2022, l'indexation des salaires et des allocations

sociales, qui réagit avec un certain retard à l'inflation, serait nettement plus élevée que l'inflation cette année-là. La progression du pouvoir d'achat des particuliers est néanmoins freinée par la croissance plus limitée de l'emploi ainsi que du salaire brut horaire avant indexation. Au total, le revenu disponible réel des particuliers devrait augmenter de 2,3 % en 2023 et leurs dépenses de consommation de 2,0 %.

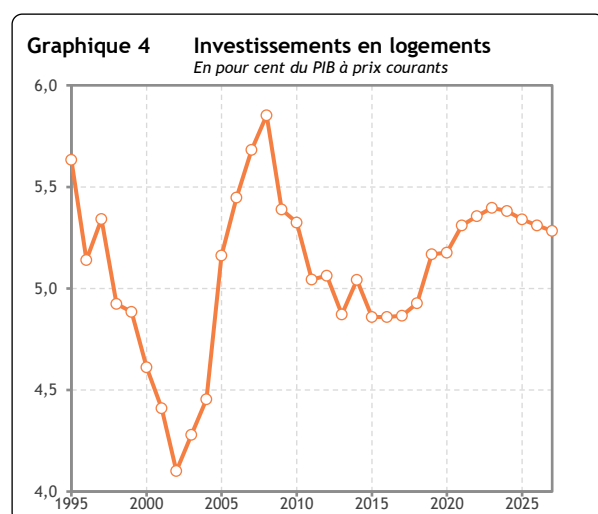
Au cours de la période 2024-2027, la croissance du revenu disponible réel des particuliers atteindrait, en moyenne, 1,4 % par an. Elle serait portée par la progression du salaire brut horaire avant indexation dans le secteur marchand (cf. section 3.1) qui, combinée à l'augmentation de l'emploi, conduirait à une croissance réelle du montant total des salaires perçus par les ménages de 1,2 % par an en moyenne. Les revenus nets de la propriété afficheraient une croissance réelle moyenne de 1,8 % par an tandis que le total des prestations sociales reçues par les ménages progresserait, en termes réels, de 1,9 % par an. Dans le même temps, les impôts sur le revenu à charge des ménages exprimés en termes réels seraient en hausse de 2,3 % par an en moyenne. Les dépenses de consommation des particuliers augmenteraient de 1,4 % par an en moyenne, en ligne avec la progression de leur revenu disponible réel. Le taux d'épargne des particuliers serait quasiment stabilisé, à hauteur de 13,9 %, au cours des années 2024-2027.

Signalons qu'au cours des années 2021 à 2024, la pension minimum ainsi que les minima en matière de chômage, de revenu d'intégration, d'allocations aux handicapés et de garantie de revenu aux personnes âgées sont progressivement relevés, apportant un soutien au revenu disponible des particuliers. En outre, notons que les montants relatifs à l'équivalent du revenu d'intégration sont exceptionnellement élevés au cours des années 2022-2024 (mais surtout en 2023) car ils intègrent le revenu d'intégration alloué aux réfugiés ukrainiens en Belgique. Enfin, mentionnons que la réforme du précompte professionnel a été prise en compte dans l'estimation de l'impôt des personnes physiques. Cette dernière affecte l'IPP à charge des ménages à la baisse pour la période 2022-2024, et à la hausse pour les années 2025 et 2026.

*La dynamique des investissements en logements des ménages en 2021-2022 devrait s'atténuer les années suivantes, parallèlement à la diminution des mesures de soutien prévues dans les différents plans de relance, à la disparition des aides à la reconstruction suite aux inondations de 2021, au ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat des particuliers et à la remontée des taux d'intérêt.*

Après avoir chuté de 6,8 % en 2020, les investissements en logements des ménages ont opéré un important rattrapage en 2021 (+10,1 % en volume). Ce net rebond peut, en partie, s'expliquer par le fait qu'une partie de l'épargne forcée accumulée par certains ménages se soit dirigée vers des investissements de rénovation ou de nouvelle construction de logements.

La progression des investissements résidentiels devrait être encore relativement soutenue en 2022 (3,6 %). D'une part, l'augmentation du revenu disponible réel des particuliers reste limitée et les taux d'intérêt de long terme remontent. D'autre part, par contre, la construction résidentielle est portée par les aides aux investissements des ménages (principalement en matière de rénovation énergétique) prévues dans les différents plans de relance ainsi que par les aides à la reconstruction accordées suite aux inondations de juillet 2021. Ces différentes aides continueront de soutenir la croissance des investissements résidentiels en 2023 (1,1 %), mais dans une moindre mesure qu'en 2022.



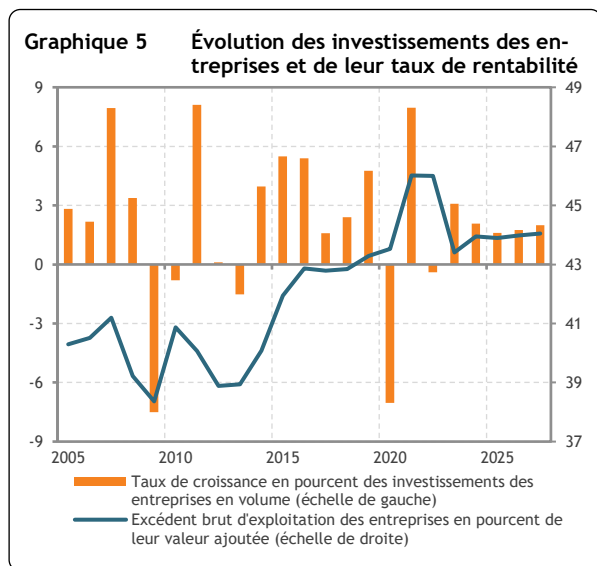
À partir de 2024, la croissance des investissements en logements retrouverait un rythme davantage conforme aux tendances observées par le passé. Alors que le soutien des plans de relance s'estompe progressivement, elle serait à nouveau guidée par l'évolution des déterminants traditionnels que sont le revenu disponible réel des particuliers, le taux d'intérêt de long terme (en augmentation) et le taux de chômage (en diminution). Au cours de la période 2024-2027, la croissance atteindrait 0,7 % par an en moyenne.

Exprimée en pourcentage du PIB, la part nominale des investissements en logements s'établirait, en moyenne, à 5,3 % durant la période de projection (cf. graphique 4).

*La reprise des investissements des entreprises a été interrompue durant la deuxième moitié de 2021, ce qui pèse sur la croissance de 2022. Grâce notamment aux plans de relance, la croissance des investissements des entreprises s'accélère à nouveau en 2023 et 2024. À partir de 2025, elle s'établirait en moyenne à 1,8 % par an.*

En 2020, les investissements des entreprises se sont contractés de 7,0 % en volume. Ils se sont néanmoins déjà fortement redressés durant la deuxième moitié de l'année 2020 et cette reprise s'est poursuivie

durant la première moitié de 2021. Ils ont toutefois à nouveau reculé durant la deuxième moitié de 2021. Cette volatilité s'est traduite par une croissance, sur base annuelle, de 8,0 % en 2021, mais génère un effet d'acquis de croissance très négatif pour 2022. Dans le climat actuel d'incertitude, encore exacerbé par la guerre en Ukraine, la croissance des investissements des entreprises marque le pas en 2022 (-0,4 %).



La progression des investissements des entreprises se redresse en 2023 (3,1 %) et 2024 (2,1 %). Bien que ces deux années soient caractérisées par un taux de rentabilité plus bas et par des taux d'intérêt de long terme en hausse, la croissance des investissements est encore largement soutenue par les plans de relance<sup>2</sup>. À partir de 2025, les perspectives de débouchés qui se présentent aux entreprises seraient stabilisées, tout comme leur taux de rentabilité. Les taux d'intérêt de long terme seraient en hausse. Dans ce contexte, les investissements des entreprises devraient augmenter de 1,8 % par an en moyenne au cours de la période 2025-2027. Le taux d'investissement des entreprises (c'est-à-dire la

part nominale de ces investissements dans le PIB) s'élèverait à 16,1 % en 2027.

*Après avoir contribué positivement à la croissance du PIB en 2020 et 2021, les exportations nettes devraient peser sur la croissance des années 2022 et 2023. Les années suivantes, leur contribution serait légèrement positive.*

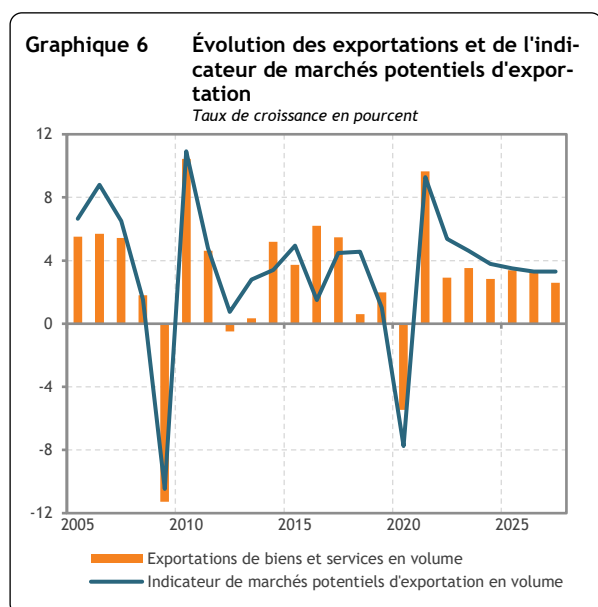
En 2020, les exportations belges se sont contractées de 5,5 % en volume, soit un recul moins prononcé que celui des marchés potentiels à l'exportation (-7,7 %). Les exportations ont déjà connu une forte reprise au second semestre de cette année-là. Elles sont restées dynamiques en 2021, enregistrant une croissance en volume de 9,6 %, tandis que, dans le même temps, les marchés potentiels d'exportation ont crû de 9,3 %. Cette performance est très probablement attribuable en partie à la production et à l'exportation de vaccins contre le Covid-19. Dans le sillage des exportations et de la demande intérieure, les importations ont diminué de 5,9 % en volume en 2020, avant de se redresser de 9,1 % en 2021. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB en volume s'est ainsi établie à +0,4 point de pourcentage (pp) en 2020 et à +0,6 pp en 2021. En ligne avec les prix internationaux, les prix belges à l'exportation et à l'importation se sont repliés en 2020 (de, respectivement, -1,6 % et -2,1 %) avant de rebondir en 2021 (de, respectivement, 8,0 % et 8,8 %).

Après le mouvement de rattrapage opéré en 2021, la progression des marchés potentiels d'exportation devrait sensiblement ralentir en 2022 (5,4 %) et en 2023 (4,6 %). La croissance en volume des exportations belges s'établirait à, respectivement, 2,9 % et 3,5 %. À l'instar des exportations et de la demande intérieure, la croissance des importations belges ralentirait également (respectivement, 3,7 % et 3,9 % en

<sup>2</sup> Ces montants retombent nettement en 2025 et 2026, avant de disparaître en 2027.



volume). La croissance des importations dépasse toutefois celle des exportations, ce qui se traduit par une contribution négative des exportations nettes à la croissance du PIB, de l'ordre de -0,6 pp en 2022 et de -0,3 pp en 2023. En 2022, la flambée des prix des matières premières conjuguée à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar donne lieu à une détérioration très prononcée des termes de l'échange belges (-2,3 %). Ces derniers s'améliorent quelque peu en 2023 (+1,5 %), sous l'hypothèse d'un recul partiel des prix des matières premières et d'une stabilisation du taux de change euro-dollar.



Au cours de la période 2024-2027, les marchés potentiels d'exportation de la Belgique progressent de 3,5 % par an en moyenne, soit un rythme semblable à celui observé en moyenne au cours de la période 2014-2019. Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite (1,6 % par an en moyenne), se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,0 % par an en moyenne. Les importations devraient croître quasiment au même rythme (2,9 % en moyenne), sous l'impulsion de la demande finale qui augmenterait de 2,1 % en moyenne. Les exportations nettes fourniraient par conséquent une contribution légèrement positive à la croissance économique (+0,1 pp par an en moyenne). Les termes de l'échange seraient quasiment stabilisés, dans un contexte de légère baisse des prix de l'énergie.

Signalons enfin qu'en 2023 et en 2025-2026, les importations belges sont tirées à la hausse par l'augmentation des importations d'électricité et de gaz naturel. Cette dernière permet en effet de pallier la moindre production sur le territoire belge d'électricité, en raison de l'arrêt de la production de deux centrales nucléaires fin 2022-début 2023 et des cinq autres centrales dans le courant de l'année 2025.

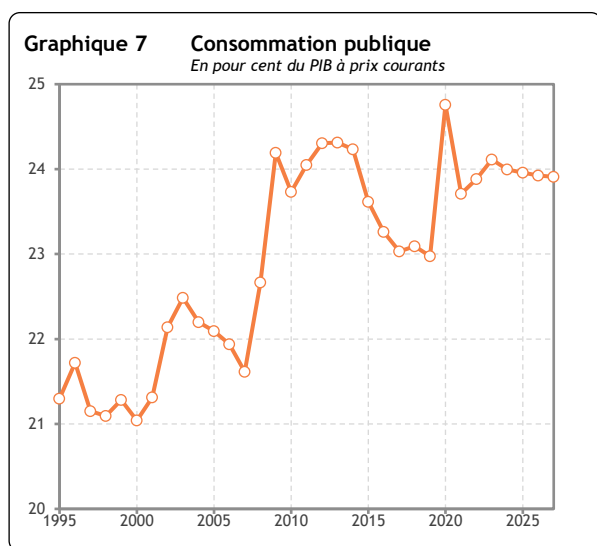
Dans les présentes perspectives, nous supposons un redémarrage des deux centrales les plus récentes, Doel 4 et Tihange 3, pour l'hiver 2026 (voir section 2.6).

*Croissance particulièrement dynamique de la consommation publique en 2021 et 2022, portée par les mesures prises afin de lutter contre la pandémie (surtout en 2021) et contre la hausse des prix de l'énergie (surtout en 2022), suivie d'une croissance quasiment nulle en 2023. Croissance de 1,0 % par an en moyenne à moyen terme.*

Après avoir stagné en 2020 (0,2 %), la consommation publique en volume a connu un vif rebond en 2021 (4,4 %). Celui-ci s'explique par plusieurs éléments. Tout d'abord, après avoir été négative en 2020, la croissance des prestations sociales en nature a été très soutenue en 2021, portée par le rattrapage de l'activité des hôpitaux, par différentes dépenses liées au Covid (achats de vaccins et dépenses de testing) ainsi que par certaines mesures prises par le gouvernement pour alléger la facture énergétique des ménages suite à la forte hausse des prix de l'énergie à la fin de l'année 2021, en particulier l'élargissement

du tarif social<sup>3</sup>. En outre, la croissance des achats nets de biens et services de l'État est restée très importante, en raison notamment de l'organisation de la vaccination contre le Covid-19. Enfin, l'augmentation relativement dynamique de l'emploi public (+11 000 personnes) a eu un impact à la hausse sur la masse salariale du secteur public.

La croissance de la consommation publique en volume devrait rester soutenue en 2022 (+3,0 %). La progression des achats nets de biens et services est pourtant quasiment nulle : la hausse suite à la mise en œuvre du plan « Readiness » de la Défense nationale (décision, prise dans le cadre de l'OTAN, de renforcer les équipements durant la période 2022-2024) compense globalement la disparition de certaines dépenses temporaires en vigueur en 2021. Les prestations sociales en nature, par contre, continuent d'enregistrer une forte progression, principalement en raison du maintien de certaines dépenses liées à la crise sanitaire (testing et achats de vaccins) et du renforcement des mesures de soutien aux ménages pour compenser l'augmentation des prix de l'énergie. La croissance de l'emploi public ralentit par rapport à 2021, mais demeure assez élevée. Enfin, un effet à la hausse sur le volume de la consommation



publique est pris en compte en 2022 en raison de la disparition de certaines périodes de congés scolaires prolongées. Ces jours de congés scolaires supplémentaires, instaurés afin de lutter contre la pandémie de Covid-19, ont eu un impact à la baisse sur la consommation publique en volume en 2020 et 2021.

En 2023, la consommation publique en volume devrait légèrement reculer (-0,4 %). Les prestations sociales en nature diminueraient quelque peu, suite à la disparition d'un certain nombre de mesures temporaires (principalement des mesures relatives à l'énergie et au Covid). En outre, les achats

nets de biens et services seraient en nette baisse et la progression de l'emploi public serait moins soutenue.

Au cours de la période 2024-2027, la consommation publique en volume progresserait de 1,0 % par an en moyenne. Cette dernière serait largement alimentée par la croissance des dépenses de soins de santé (2,4 %), la progression des rémunérations publiques étant nettement plus modeste (0,2 % en moyenne, dans un contexte de progression de 0,2 %, en moyenne, de l'emploi public) et celle des achats nets de biens et services étant négative (-4,3 % en moyenne).

Après avoir grimpé jusqu'à 24,8 % en 2020, la part nominale de la consommation publique dans le PIB est redescendue à 23,7 % en 2021. Elle oscillerait autour de 24 % durant toute la période de projection.

*Portés par les différents plans de relance, ainsi que par les plans prévus à la Défense nationale et le*

<sup>3</sup> Suivant les principes du SEC (comptabilité nationale), la hausse des dépenses liées au tarif social doit être comptabilisée, pour partie, comme une hausse de la consommation publique en volume et, pour une autre partie, comme un effet-prix (hausse du déflateur de la consommation publique).



*cycle des pouvoirs locaux, les investissements publics devraient connaître une croissance soutenue au cours de la période 2022-2024, avant de refluer quelque peu par la suite.*

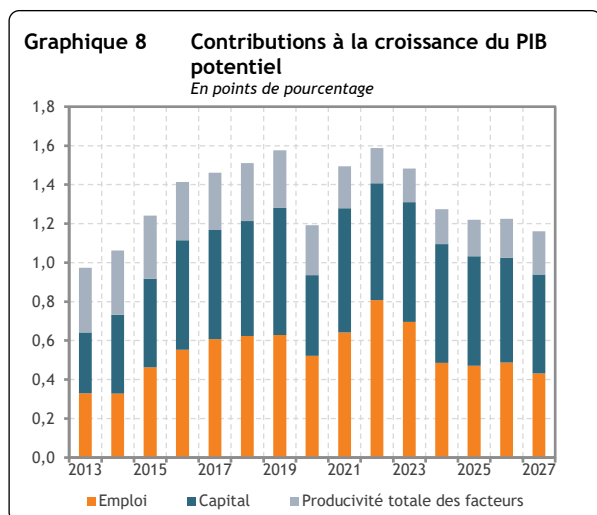
Après avoir quasiment stagné en 2020 (+0,6 %), la croissance en volume du total des investissements publics s'est accélérée en 2021 (+2,5 %), sous l'impulsion du pouvoir fédéral (notamment suite à l'entrée en vigueur du programme d'investissement de la vision stratégique de la Défense et à d'importantes acquisitions de bâtiments par la Régie des Bâtiments) et des communautés et régions (poussée dans toutes les entités fédérées, après la stagnation, voire le recul, enregistrée en 2020). Signalons toutefois que, contrairement à ce qui avait été budgété initialement, les montants dépensés en 2021 dans le cadre des plans de relance (fédéral et régionaux, financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres) sont restés limités.

En 2022, les investissements publics en volume devraient augmenter sensiblement (+7,3 %), sous l'impulsion des communautés et régions, et, en particulier, de la Communauté flamande et de la Région wallonne. En 2023 et en 2024, aussi, ils devraient rester dynamiques (respectivement +5,2 % et +4,9 %). En 2023, cette augmentation s'explique notamment par la forte hausse des investissements de la Défense nationale (Vision stratégique) et de la Région wallonne (Plan de relance de la Wallonie). En 2024, la croissance des investissements proviendrait des pouvoirs locaux, à l'approche des élections communales, et de la Défense nationale (prise en compte du plan STAR approuvé en février 2022 pour la période 2023-2030).

Enfin, de 2025 à 2027, les investissements publics seraient en recul (de, respectivement, -4,1 %, -0,4 % et -4,7 % en volume), principalement en raison de la diminution des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024. Les investissements des autres niveaux de pouvoir n'enregistrent plus de nouvelle impulsion importante, voire sont en léger recul. Seuls les investissements du pouvoir fédéral, encore soutenus par le déploiement du plan STAR de la Défense nationale, afficheraient encore une hausse en 2025 et en 2026.

## 2.3. Évaluation de la croissance potentielle et de l'output gap

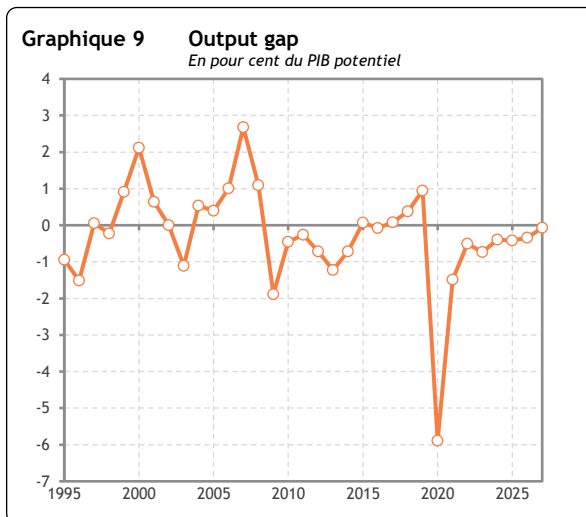
*La croissance potentielle à moyen terme serait plus faible que par le passé ; l'output gap se refermerait progressivement au cours de la période de projection.*



Entre 2013 et 2019, on constate une accélération progressive de la croissance du PIB potentiel, passant de 1,0 % à 1,6 %, grâce, principalement, à des contributions plus fortes des facteurs travail et capital. En 2020, la contribution moindre du stock de capital a repoussé la croissance potentielle à 1,2 %. Cette dernière devrait renouer, jusqu'en 2023, avec des progressions similaires à celles des années précédant la crise sanitaire, portée notamment par une contribution plus élevée de la population d'âge actif en 2022 et 2023, suite à l'arrivée de réfugiés ukrainiens<sup>4</sup>.

La croissance potentielle s'établirait à 1,2 % à moyen terme (période 2024-2027), soit une progression plus faible que durant les années pré-Covid<sup>5</sup>. Des gains de productivité plus faibles ainsi qu'une contribution moindre de l'emploi potentiel expliquent ce résultat. La décomposition de l'emploi potentiel montre en effet une croissance plus modérée de la population d'âge actif<sup>6</sup> (suite, notamment, à l'hypothèse du retour dans leur pays d'une grande partie des réfugiés ukrainiens) ainsi qu'une contribution plus faible du NAWRU.

Sur base du calcul de l'output gap (écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier), le dernier pic conjoncturel a été atteint en 2019. La crise a conduit à un écart de production historiquement négatif en 2020 (-5,9 %). La croissance effective serait supérieure à la croissance potentielle durant la période de projection, permettant ainsi à l'output gap de se résorber progressivement.



<sup>4</sup> Étant donné que, suivant la méthodologie européenne, la population d'âge actif n'est pas lissée alors que le taux d'activité l'est, la croissance potentielle pourrait être légèrement surestimée en 2022 et 2023 et, à l'inverse, sous-estimée en 2024 et 2025. À moyen terme, l'impact des réfugiés ukrainiens sur le PIB potentiel est de toute façon très limité.

<sup>5</sup> Durant la période 2017-2019, la croissance du PIB potentiel s'est élevée à 1,5 % en moyenne annuelle.

<sup>6</sup> Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans.

## 2.4. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité

*Les services marchands se remettent plus lentement de la crise sanitaire que l'industrie manufacturière et la construction. Ces dernières sont, par contre, davantage affectées par les perturbations, au niveau international, des chaînes d'approvisionnement et par la flambée des prix des matières premières. À moyen terme, la croissance de l'activité économique belge demeure davantage soutenue par les services marchands.*

Alors que le recul de la valeur ajoutée en volume de l'ensemble de l'industrie manufacturière s'était limité à -3,2 % en 2020 (en raison d'un rattrapage déjà très conséquent au cours du second semestre), il a été plus que compensé en 2021 (+8,7 %)<sup>7</sup>. Ce dynamisme est largement attribuable à la branche des « biens intermédiaires »<sup>8</sup>, en raison du rôle important joué par l'industrie pharmaceutique dans la lutte contre le Covid. La valeur ajoutée en volume des « biens intermédiaires » est restée stable en 2020 (+0,6 %) et a engrangé une croissance particulièrement forte en 2021 (+9,6 %). Les deux autres branches de l'industrie manufacturière, distinguées dans le modèle HERMES, ont vu leur valeur ajoutée diminuer fortement en 2020 (-9,9 % pour les « biens d'équipement » ; -6,6 % pour les « biens de consommation ») et se redresser à peu près dans la même mesure en 2021 (respectivement, +9,5 % et +6,5 %). La croissance par la suite plus limitée de la valeur ajoutée en volume de l'industrie manufacturière (+2,2 % en 2022 et +1,2 % en 2023) résulte en partie d'une normalisation, mais s'explique aussi par des perspectives moins favorables pour l'économie mondiale (voir section 2.1).

Un profil 2020-2023 semblable à celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière prévaut pour le secteur de la construction : le recul de la valeur ajoutée de cette branche a été relativement limité en 2020 (-4,9 %), avant d'être suivi d'un très net rebond en 2021 (+7,0 %). En 2022 et 2023, la croissance de l'activité devrait aussi être beaucoup plus modérée dans cette branche (respectivement 1,1 % et 1,3 %).

Du côté des services marchands, la diminution de la valeur ajoutée a été relativement plus importante en 2020 (-7,1 % pour l'ensemble des services marchands). Ce chiffre global masque toutefois de grandes différences entre les branches d'activité, découlant largement de la mesure dans laquelle leur activité a été contrainte par des mesures de lutte contre la pandémie. Les branches ayant enduré le recul le plus marqué de leur valeur ajoutée en volume sont le « commerce et horeca » (-13,4 %) et la « santé et action sociale » (-11,3 %). La baisse a, par contre, été nettement plus limitée pour le « crédit et assurances » (-3,8 %) et les « autres services marchands » (services aux ménages et aux entreprises ; -4,2 %), voire même pour les « transports et communication » (-6,3 %). Le redressement en 2021 a été significatif et quasiment généralisé (+6,6 % pour l'ensemble des services marchands) mais incomplet pour certaines branches. Cela s'est surtout avéré être le cas pour deux branches dont l'activité d'une partie de l'année 2021 a encore largement été entravée par des mesures sanitaires : le « commerce et horeca » (+8,5 %) et la « santé et action sociale » (+9,3 %). Le rebond, comparativement au recul de 2020, a, par contre, été

<sup>7</sup> Voir tableau E.1 dans « Perspectives économiques 2022-2027 – Annexe statistique ».

<sup>8</sup> La définition des branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES est reprise à l'annexe p. 55.

beaucoup plus marqué dans les « transports et communication » (+7,4 %) et les « autres services marchands » (+7,2 %)<sup>9</sup>.

Le redressement de la valeur ajoutée en volume du total des services marchands se poursuivrait en 2022 (+3,7 %), année où toutes les composantes de ce groupe telles que distinguées dans le modèle HERMES, à l'exception de la branche « crédit et assurances », devraient afficher une croissance de l'activité supérieure à la croissance tendancielle. En 2023, la croissance de l'ensemble des services marchands ralentirait à 1,5 %.

Au cours de la période 2024-2027, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées et leur valeur ajoutée totale progresserait de 1,5 % par an en moyenne. La progression annuelle moyenne de la valeur ajoutée de l'agriculture (0,9 %), l'énergie (0,8 %), la construction (1,0 %) et, dans une moindre mesure, l'industrie manufacturière (1,4 %) serait inférieure à la croissance de la valeur ajoutée totale.

Les services marchands devraient voir leur valeur ajoutée en volume croître de 1,8 % par an au cours de la période 2024-2027, largement portés – en termes de poids et de dynamique –, et comme cela a très souvent été le cas au cours du passé récent, par la branche HERMES des « autres services marchands » (2,2 %). Viennent ensuite les branches « transports et communication » (1,7 %), « crédit et assurances » (1,4 %), « commerce et horeca » (1,3 %) et « santé et action sociale » (1,2 %).

Enfin, la croissance de la valeur ajoutée des services non marchands, lesquels regroupent principalement l'administration publique et l'enseignement, devrait connaître une évolution beaucoup plus régulière durant la période de projection, s'établissant, en moyenne, à 0,7 %.

## 2.5. Évolution des prix

*Au cœur d'une tempête, l'inflation belge atteint des niveaux inédits depuis le début des années 1980.*

Dès 2021, il est apparu que la pandémie avait perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'offre d'un certain nombre de biens a eu du mal à suivre la forte croissance de la demande. À cela est venue s'ajouter, à la fin de l'année dernière, une hausse spectaculaire du prix du gaz naturel, qui a, à son tour, fait grimper les prix de l'électricité. Le prix de gros du gaz naturel a augmenté sous l'effet de la hausse de la demande en Asie du Sud-Est et de la baisse des stocks en Europe au début de l'hiver. La guerre en Ukraine a encore aggravé les tensions inflationnistes dans la zone euro. L'approvisionnement en produits agricoles et autres matières premières en provenance de la zone de guerre est désormais très difficile, tandis que l'approvisionnement en gaz naturel et en produits pétroliers en provenance de Russie se réduit en raison des sanctions et des mesures restrictives.

Mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, l'inflation belge a frôlé les 9 % en mai 2022, soit son niveau le plus élevé depuis 1982. Sur la base des cotations récentes sur les marchés à

<sup>9</sup> Notons que selon les comptes nationaux (partie 1) publiés en avril 2022, la valeur ajoutée en volume du « crédit et assurances » aurait, par contre, encore reculé en 2021 (-3,7 %).

terme, on s'attend à ce que la hausse des prix de l'énergie ait atteint son pic et va progressivement refluer à partir de la mi-2022. L'inflation sous-jacente s'était déjà fortement accélérée au cours du second semestre de 2021, mais est à présent alimentée par les facteurs susmentionnés et par la hausse des coûts salariaux consécutive à l'indexation des salaires. Elle devrait dès lors encore demeurer élevée un certain temps et ne commencer à diminuer sensiblement que dans le courant de 2023. Sur base annuelle, l'inflation belge devrait atteindre 8,1 % en 2022 et retomber à 3,5 % en 2023.

À mesure que les problèmes d'approvisionnement se résorbent et que l'augmentation des coûts salariaux s'affaiblit grâce à une indexation plus limitée, l'inflation sous-jacente devrait continuer à fléchir, passant de 2,1 % en 2024 à 1,8 % en 2027. Les hypothèses relatives à l'évolution des prix de l'énergie à moyen terme impliquent une baisse progressive du prix de presque tous les produits énergétiques. Seuls les prix pétroliers devraient pratiquement se stabiliser à partir de 2024. En conséquence, l'augmentation des prix à la consommation serait inférieure à l'inflation sous-jacente, passant de 1,8 % en 2024 à 1,6 % en 2027.

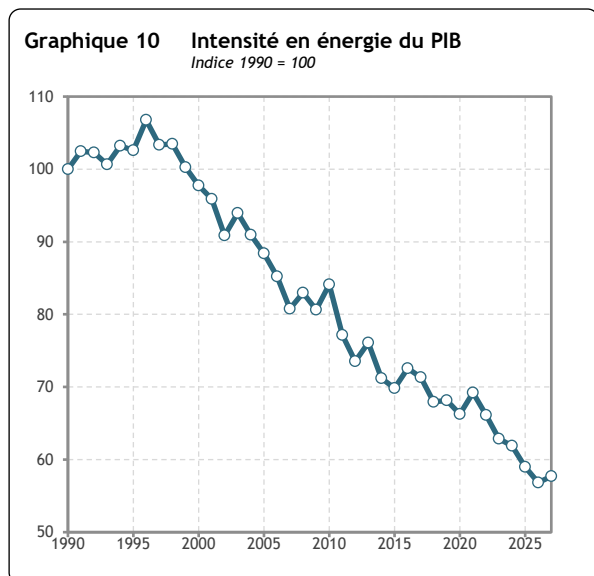
*La croissance du déflateur du PIB atteint également des sommets en 2021 et 2022, mais devrait se normaliser à partir de 2023.*

Une forte hausse des prix des matières premières entraîne généralement une réduction des marges bénéficiaires des entreprises et, par conséquent, une augmentation plutôt limitée de la croissance du déflateur du PIB. En 2021 et 2022, cependant, l'envolée des prix des matières premières s'accompagne d'une forte augmentation du déflateur des dépenses intérieures et du déflateur du PIB, ce qui implique que les producteurs sont en mesure de répercuter la hausse du coût de leurs intrants dans leurs prix et parviennent ainsi à préserver leurs marges bénéficiaires. Un examen des déflateurs de la valeur ajoutée par branche d'activité montre toutefois que les branches ne sont, à cet égard, pas toutes logées à la même enseigne et que les branches de l'énergie et des industries intensives en énergie sont celles qui parviennent le mieux à répercuter.

À partir de 2023, la croissance du déflateur du PIB devrait ralentir. En 2023 en particulier, ce ralentissement devrait s'accompagner, au niveau macroéconomique, d'une contraction des marges bénéficiaires. Les déflateurs de la valeur ajoutée des branches d'activité qui ont connu la plus forte croissance en 2021 et 2022 connaîtraient une progression assez faible en 2023 et 2024. Le léger ralentissement de la croissance du déflateur du PIB, de 1,9 % en 2024 à 1,6 % en 2027, reflète surtout l'évolution de l'inflation sous-jacente.

## 2.6. Consommations d'énergie

### L'intensité énergétique et la consommation finale d'énergie



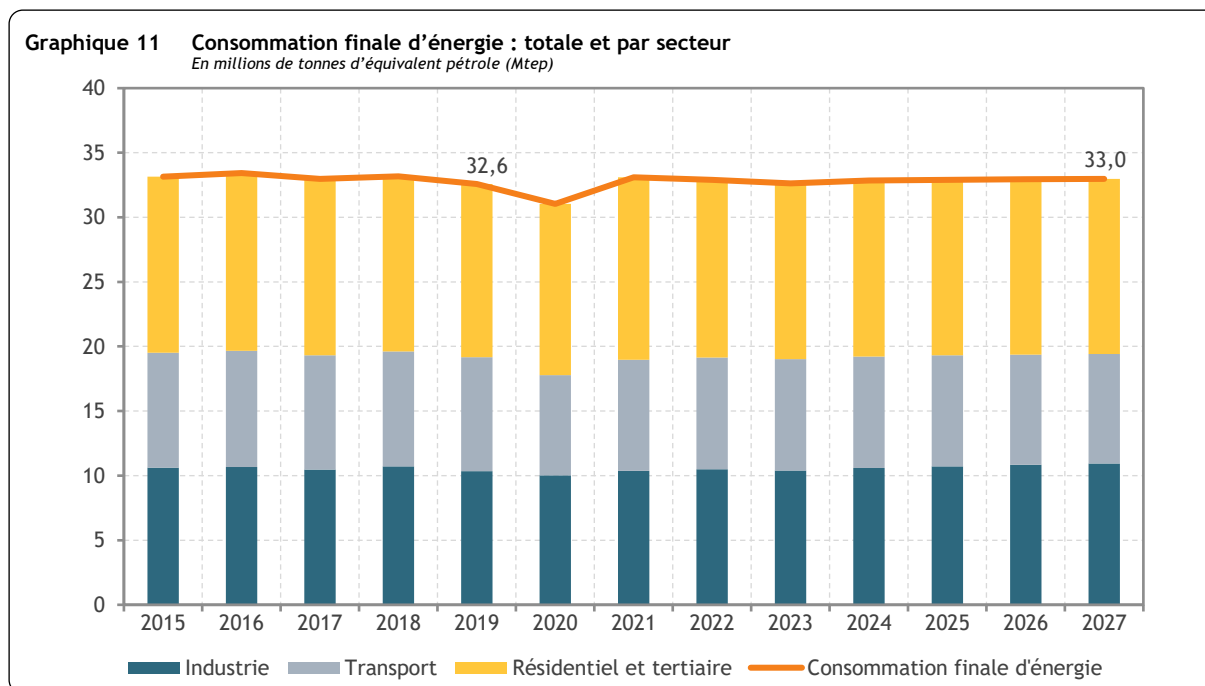
L'évolution des consommations totales d'énergie est influencée par différents éléments tels que l'activité économique, les évolutions technologiques ou les décisions politiques. Dans les présentes perspectives, les consommations d'énergie sont principalement déterminées par l'activité économique et les prix relatifs. Néanmoins, d'autres éléments sont pris en compte, notamment de façon exogène. L'intensité énergétique du PIB<sup>10</sup> continuerait à diminuer en projection, et confirmerait ainsi la tendance historique à la baisse de l'intensité énergétique, grâce, notamment, à un recours continu aux technologies peu énergivores.

Après une relative stabilité durant les quelques années précédant la crise sanitaire, la consommation finale d'énergie<sup>11</sup> a enregistré une baisse de l'ordre de 5 % en 2020 (cf. graphique infra). Une décomposition de cette consommation finale par secteur indique que la diminution la plus forte a pour origine le transport<sup>12</sup>. Après une reprise rapide en 2021, l'année 2022 serait marquée par une légère baisse de la consommation finale d'énergie en raison des prix élevés. Pour les années suivantes, la consommation finale d'énergie se stabiliserait progressivement, pour atteindre 33 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) en 2027, soit un niveau relativement similaire à celui observé en 2019.

<sup>10</sup> L'intensité énergétique du PIB correspond au rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep), et le PIB en volume.

<sup>11</sup> La consommation finale d'énergie est la quantité d'énergie consommée par les clients finaux (industrie, ménages ou services). Il s'agit d'un concept plus restreint que la consommation intérieure brute d'énergie, qui reprend l'ensemble des besoins énergétiques de l'économie belge, y compris l'énergie utilisée par le secteur énergétique ou les pertes de distribution. Par convention, la consommation intérieure brute d'énergie intègre l'aviation internationale mais pas les bunkers maritimes internationaux.

<sup>12</sup> La consommation du secteur Transport rassemble les consommations effectuées par tous les agents pour la fonction transport (y compris le transport privé des ménages).



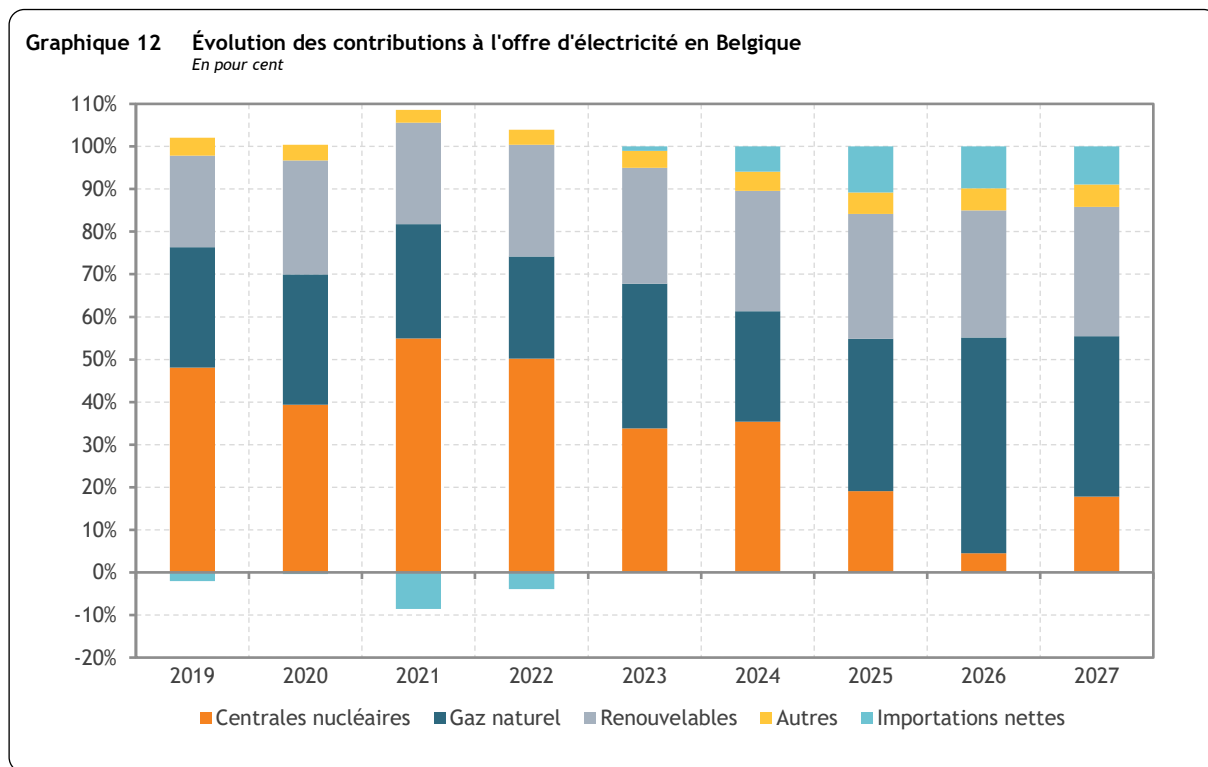
### L'offre d'électricité en Belgique

La structure de l'offre d'électricité (hors pompage-turbinage) est supposée évoluer comme suit<sup>13</sup> :

- la contribution des centrales nucléaires à l'offre d'électricité diminuerait progressivement jusqu'en 2025, conformément à la loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire (28 juin 2015). Elle passerait ainsi de 55 % en 2021 (parc entièrement opérationnel) à 34 % en 2023 (arrêt de Doel 3 en octobre 2022 et fermeture de Tihange 2 en février 2023), et à 19 % en 2025 (arrêt progressif de Doel 1, Doel 4, Tihange 3, Tihange 1 et Doel 2 dans le courant de l'année 2025). Le 18 mars 2022, le gouvernement fédéral a conclu un accord sur la prolongation de la durée de vie des deux centrales nucléaires les plus récentes (Doel 4 et Tihange 3). Dans l'attente d'un accord dans les négociations entre le gouvernement fédéral et Engie, nous supposons un redémarrage des deux centrales pour l'hiver 2026. En conséquence, la part des centrales nucléaires dans l'offre d'électricité serait de l'ordre de 5 % en 2026 et augmenterait à 18 % en 2027 ;
- la baisse de la production d'électricité par les centrales nucléaires serait en partie compensée par les centrales au gaz. La contribution du gaz naturel à l'offre d'électricité passerait ainsi de 27 % en 2021 à 34 % en 2023. Avec l'arrêt de tous les réacteurs nucléaires fin 2025 et la reprise partielle de deux centrales en 2026, elle atteindrait 51 % en 2026. Elle diminuerait ensuite en 2027 pour atteindre 38 % ;
- les importations nettes compenseraient également en partie l'arrêt progressif du nucléaire, en contribuant à l'offre d'électricité à hauteur d'environ 10 % et 9 % respectivement en 2026 et 2027 (contre une contribution de -9 % et de 1 % respectivement en 2021 et 2023) ;

<sup>13</sup> L'évolution de la structure de l'offre d'électricité est basée sur les hypothèses et calculs du Bureau fédéral du Plan réalisés sur base des statistiques provisoires pour l'année 2021 de la DG Énergie (SPF Economie), des informations quant à la disponibilité des réacteurs nucléaires (REMIT, Elia) et du scénario WAM ("with additional measures") du Plan national Énergie-Climat 2021-2030, transmis à la Commission européenne en décembre 2019. Ce scénario est adapté pour tenir compte de la révision à la hausse des objectifs pour l'éolien offshore à l'horizon 2030 (5,4-5,8 GW) ainsi que de la prolongation de la durée de vie de Doel 4 et Tihange 3 (à partir de l'hiver 2026).

- les sources d'énergie renouvelables monteraient en puissance, avec une part dans l'offre d'électricité qui atteindrait 30 % en 2027, contre 24 % et 27 % respectivement en 2021 et 2023.



## 2.7. Émissions de gaz à effet de serre

Les présentes perspectives tiennent compte, dans la mesure du possible, de l'ensemble des mesures décidées, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional<sup>14</sup>.

Après avoir baissé de 8,6 % en 2020 suite au recul de l'activité économique, les émissions totales de gaz à effet de serre devraient s'être redressées de 3 % en 2021. Elles s'élevaient à 106,4 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020 et sont estimées à 109,6 Mt en 2021. Les émissions devraient continuer d'augmenter en 2023, 2025 et 2026, parallèlement à la fermeture progressive des centrales nucléaires. En 2027, elles devraient reculer suite au redémarrage des deux centrales les plus récentes. En conséquence, les émissions totales seraient, cette année-là, inférieures de plus de 22 % à leur niveau de 1990.

<sup>14</sup> Le *Plan national Climat Energie 2021-2030*, approuvé par le comité de concertation du 18/12/2019 et le rapport *Reporting on national system for policies and measures and projections under Regulation (EU) 2018/1999 on the Governance of the Energy Union and Climate Action*, Commission nationale Climat, 15 mars 2021, décrivent la politique intérieure en matière de climat et peuvent tous deux être consultés sur le site Internet [www.cnc-nkc.be](http://www.cnc-nkc.be).



**Tableau 1 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre**  
Niveau en Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, taux de croissance en pour cent

	Niveau										Taux de croissance	
	1990 <sup>a</sup>	2005 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2020/ 1990	2027/ 1990
1. Énergie	103,8	105,7	77,0	80,0	79,6	82,7	81,1	85,1	90,2	85,8	-25,8	-17,4
1A. Combustion de carburants	102,5	105,0	76,4	79,4	79,0	82,1	80,4	84,5	89,5	85,1	-25,5	-17,0
1A1. Secteur de la transformation	29,7	29,0	19,0	17,8	17,7	21,8	19,9	23,9	29,1	24,8	-36,1	-16,5
1A2. Industrie	23,5	18,9	13,1	13,0	13,5	13,2	13,5	13,8	14,0	14,2	-44,5	-39,8
1A3. Transport	20,9	26,8	21,7	24,0	24,1	24,0	24,0	23,9	23,6	23,4	3,5	11,6
1A4. Autres secteurs	28,2	30,1	22,5	24,5	23,6	23,0	23,0	22,9	22,8	22,7	-19,9	-19,4
1A5. Autres	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-39,3	-52,7
1B. Émissions fugitives	1,2	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-50,4	-47,7
2. Processus industriels	26,1	27,1	18,9	19,2	18,7	18,2	17,8	17,4	17,1	16,7	-27,5	-35,8
3. Agriculture	11,5	9,7	9,3	9,3	9,2	9,1	9,1	9,0	8,9	8,9	-19,0	-22,8
4. Déchets	4,3	3,0	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	-72,0	-78,5
Total	145,7	145,5	106,4	109,6	108,6	111,1	109,0	112,6	117,2	112,3	-26,9	-22,9

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2022, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie à partir de 2021 sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

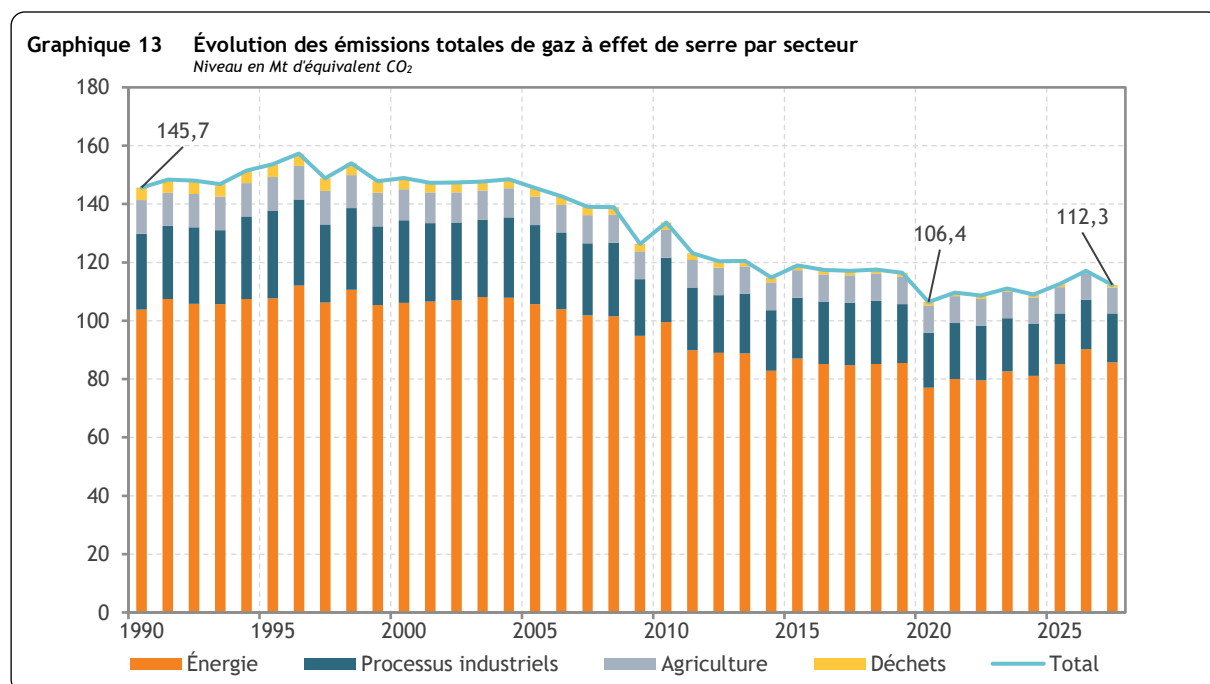
En 2020, les émissions liées à l'énergie représentaient 72 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Elles ont baissé de 9,9 % en 2020 mais seraient reparties à la hausse en 2021 et continueraient sur leur lancée en 2023, 2025 et 2026. En 2027, elles diminueraient et s'établiraient à 85,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 17,4 % sous leur niveau de 1990.

- Les émissions des producteurs d'énergie (« secteur de la transformation » dans le tableau 1) sont en grande partie déterminées par la production d'électricité des centrales thermiques. L'amélioration de leur efficacité énergétique<sup>15</sup> et le net développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables permettent de diminuer les émissions. Néanmoins, ces émissions devraient fortement augmenter en 2023, 2025 et 2026 puisque les centrales au gaz sont amenées à augmenter leur production pour remplacer l'énergie nucléaire. En 2027, les émissions baisseraient sensiblement suite à la réouverture des deux centrales les plus récentes.
- Les émissions de l'industrie et de la construction (« industrie » dans le tableau 1) n'augmenteraient que légèrement pendant la période 2022-2027, grâce à une consommation d'énergie plus efficace rendue possible par des technologies plus performantes sur le plan énergétique. Les objectifs fixés pour les installations relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS) devraient également contribuer à freiner les émissions industrielles.
- Les émissions du secteur des transports ont diminué de plus de 16 % en 2020 suite à la forte baisse de la demande de mobilité pendant la pandémie. Elles devraient avoir rebondi en 2021, dans le contexte de la reprise de l'activité économique, mais diminuer systématiquement de 0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2022-2027, notamment sous l'effet de l'électrification croissante du parc automobile.
- Les émissions des bâtiments résidentiels et non résidentiels (« autres secteurs » du tableau 1) ont diminué de plus de 5 % en 2020. Ces émissions sont fortement liées aux conditions météorologiques : l'année 2020 a été la deuxième année la plus chaude depuis 1990. En 2021, les émissions devraient avoir sensiblement augmenté, en partie sous l'effet des températures plus froides. Par

<sup>15</sup> Cette amélioration s'explique, d'une part, par le remplacement des combustibles solides (charbon) et liquides par les combustibles gazeux (gaz naturel) et, d'autre part, par des investissements technologiques qui ont rendu les centrales plus performantes.

la suite, on table sur une baisse systématique des émissions, sous l'effet de l'amélioration de l'efficacité énergétique, favorisée par le niveau élevé des prix de l'énergie et par les incitants fiscaux en faveur des rénovations économes en énergie. Au cours de la période 2022-2027, les émissions devraient baisser de 1,3 % par an en moyenne.

Les émissions inhérentes aux processus industriels sont générées principalement par l'industrie chimique, la fabrication de produits minéraux (comme la chaux et le ciment), l'industrie sidérurgique et les équipements de réfrigération et de climatisation. Ces émissions ont enregistré une forte baisse en 2020 et devraient être réparties légèrement à la hausse en 2021. Elles devraient ensuite diminuer systématiquement de 2,3 % par an en moyenne au cours de la période 2022-2027, grâce aux améliorations technologiques.



## 3. Marché du travail

### 3.1. Coût du travail

*Croissance modérée des salaires bruts horaires avant indexation en 2021-2022 conformément à la norme salariale ; croissance élevée du coût horaire nominal du travail en 2022 sous l'effet de l'inflation et de l'indexation automatique.*

En 2021, le coût horaire nominal du travail dans les branches marchandes, hors subventions salariales, a augmenté de 0,7 % (l'augmentation se limite à 0,3 % après la prise en compte de ces subventions), sous l'effet principalement de l'inflation (indexation : 1,0 %). En revanche, les salaires bruts horaires avant indexation n'ont augmenté que de 0,1 %. Un effet de composition, soit la reprise au niveau du travail faiblement rémunéré après la récession de 2020, explique pourquoi cette augmentation est si modérée. En outre, la baisse du taux implicite des cotisations patronales légales (de 22,1 % à 21,8 %) a également freiné la hausse du coût du travail.

En 2022, la croissance du coût horaire nominal du travail s'accélère à 5,2 % (le coût salarial horaire nominal augmente également de 5,2 % lorsque les subventions salariales sont prises en compte), sous la pression de l'accélération de l'inflation (indexation : 5,2 %) et de la hausse des salaires bruts horaires avant indexation (+0,4 %). Le résultat pour les salaires bruts reflète les hausses salariales conventionnelles (0,5 %, en ce compris l'effet des accords salariaux dans les soins de santé), une dérive salariale négative (-0,4 %, qui s'explique principalement par un effet de composition négatif comme en 2021) et les primes liées au coronavirus (0,3 %)<sup>16</sup>.

*Très peu de marge pour une hausse des salaires bruts horaires avant indexation en 2023-2024 ; accélération de la croissance en 2025-2027.*

Les évolutions de la productivité, du taux de chômage et du coin salarial suggèrent que les salaires bruts horaires avant indexation devraient progresser de 0,8 % en moyenne sur la période 2023-2027, pour être conformes aux conditions de marché.

En revanche, la loi sur les salaires impose depuis 1996 que les coûts salariaux nominaux ne progressent pas plus rapidement que la moyenne en Allemagne, en France et aux Pays-Bas et que les éventuels dépassements de la norme soient compensés lors des négociations salariales suivantes. Bien que les salaires bruts horaires avant indexation augmentent à peine plus rapidement (de 0,5 % au total) ex post sur les années 2021-2022 que ce qu'impose la norme salariale ex ante pour cette période (0,4 %), le coût salarial horaire nominal ne correspondra pas nécessairement ex post à celui observé pour cette période dans les trois pays voisins. En effet, l'indexation automatique débouche sur un ajustement plus rapide des salaires à l'inflation en Belgique. En outre, les prix à la consommation devraient encore augmenter rapidement en 2023 et ainsi entraîner une indexation automatique de l'ordre de 5,9 %.

<sup>16</sup> L'effet de l'augmentation progressive des salaires minimums pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans en 2022, 2024 et 2026, associé aux réductions de cotisations patronales pour les très bas salaires, est dans un premier temps négligeable.

Nous supposons dès lors qu'il n'y aura de facto pratiquement pas de marge de négociation pour des hausses de salaire bruts réels et que ce n'est qu'après 2024, lorsque l'inflation aura sensiblement ralenti, qu'une marge conforme au marché se créera pour des hausses salariales en adéquation avec l'environnement macroéconomique. Compte tenu des accords sociaux pour le secteur des soins de santé et les hausses du revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMG) prévues en 2024 et 2026, les salaires bruts horaires avant indexation devraient augmenter de 0,1 % par an en moyenne en 2023 et 2024 et de 0,8 % par an en moyenne sur la période 2025-2027.

Le coût salarial horaire nominal progresserait ainsi de 6,0 % en 2023, 1,9 % en 2024 et 2,5 % en moyenne par an sur la période 2025-2027. Le coût nominal unitaire du travail évoluera de manière comparable : de 5,6 % en 2023, de 1,1 % en 2024 et ensuite de 1,7 % en moyenne par an sur la période 2025-2027.

*Après 2022, la pression parafiscale reste pratiquement constante.*

Le taux implicite de cotisations patronales dans les branches marchandes<sup>17</sup> est passé de 30,8 % en 2020 à 30,3 % en 2021 et continuera de baisser (29,9 % en 2022) pour s'établir à 29,7 % en 2027. Cela s'explique, entre autres, par la progression de la part de main-d'œuvre faiblement rémunérée (et donc soumise à un faible taux de cotisations) dans la masse salariale brute en 2021-2022.

Le taux implicite de cotisations patronales a baissé de 22,1 % en 2020 à 21,6 % en 2021 et 2022. Sur la période 2023-2027, le taux implicite de cotisations patronales reste stable à 21,7 %, sous l'effet notamment des nouvelles réductions structurelles de cotisations pour les très bas salaires, lesquelles sont octroyées en compensation des hausses du RMMMG, de la baisse d'un certain nombre de taux spécifiques (voir encadré 1) et du recul de la taxation CO<sub>2</sub> sur les voitures-salaires vu l'électrification de ce parc de véhicules.

En outre, la suppression progressive du régime RCC (Régime de chômage avec complément d'entreprise) entraîne une baisse du taux de cotisations patronales imputées de 2,1 % en 2020 à 1,9 % en 2027.

En comparaison avec 2020 et 2021, deux années au cours desquelles des mesures de crise visant à alléger temporairement le coût du travail ont été prises (voir encadré 1), le taux implicite de subvention salariale baissera à peine en projection (de 6,9 % en 2020 et 2021 à 6,8 % en 2027). À partir de 2022, le taux de subvention salariale est soutenu par un ensemble de subventions salariales instaurées récemment (en 2021 ou 2022 - voir encadré 1) qui atteignent leur régime de croisière et font plus que compenser, en termes quantitatifs, la réduction ou la suppression d'un certain nombre de subventions salariales en Région flamande (réduction groupe cible « travailleurs âgés », activation dans le cadre de l'économie d'insertion sociale « SINE »).

---

<sup>17</sup> Dans le présent chapitre, les taux de cotisations des branches d'activité marchande cités sont calculés en ce compris le personnel statutaire des entreprises publiques. Pour les taux de cotisations des branches d'activité marchande hors personnel statutaire des entreprises publiques, voir le tableau B.3 dans « Perspectives économiques 2022-2027 - Annexe statistique ».

### Encadré1 Hypothèses relatives aux politiques en matière de salaires, cotisations patronales et subventions salariales

#### Nouvelles mesures structurelles en vigueur à partir de 2021

- Les subventions salariales prévues dans les accords sociaux au profit du secteur des soins de santé (pouvoir fédéral par le biais de la Sécurité sociale, Région flamande et Commission communautaire commune) couvrent deux volets : d'une part, la hausse du pouvoir d'achat (barèmes salariaux) et, d'autre part, une amélioration des conditions de travail et du personnel supplémentaire. La composante hausse du pouvoir d'achat consiste en une augmentation des salaires bruts et des cotisations patronales prélevées sur ceux-ci.
- Renforcement de la subvention Maribel social (forfait plus élevé).
- Réduction structurelle des cotisations patronales pour les ateliers protégés : relèvement du forfait et du seuil des bas salaires.
- Réductions des versements de précompte professionnel :
  - o « Programmes de formation » : budget initial à partir de 2022 (23, 35 et 48 millions en 2022, 2023 et 2024 respectivement) malgré un recours plus limité que prévu en 2021 (quasiment zéro au lieu des 11 millions).

#### Nouvelles mesures structurelles en vigueur à partir de 2022

- Salaires bruts : hausses réelles progressives du RMMMGM pour les jeunes âgés entre 18 et 20 ans au deuxième trimestre de 2022 (+€75), 2024 (+€35) et 2026 (+€35).
- Région wallonne : deux volets de subventions salariales octroyées dans le cadre des accords sociaux au profit du secteur des soins, d'une part, pour accroître le pouvoir d'achat (barèmes salariaux) et, d'autre part, pour améliorer les conditions de travail et renforcer le personnel.
- Baisse des taux de cotisations patronales spécifiques :
  - o Cotisations au Fonds de fermeture d'entreprises : baisse de (0,17 % / 0,12 % / 0,13 %) en 2021 à (0,12 % / 0,07 % / 0,09 %) en 2022, respectivement des cotisations de base pour les grandes entreprises à but lucratif, des cotisations de base pour les petites entreprises à but lucratif et des cotisations spéciales pour l'ensemble des entreprises à but lucratif.
  - o Financement des allocations de chômage temporaire : de 0,14 % (en 2021) à 0,09 % (en 2022).
- Réduction structurelle des cotisations patronales : introduction de la réduction ciblée sur les très bas salaires suite aux relèvements du RMMMGM en 2022, 2024 et 2026.
- Réduction de l'avantage parafiscal pour les sportifs (30 millions en prix de 2022).
- Activations : Région flamande ; SINE ; suppression à l'horizon 2025.

### **Encadré 1 Hypothèses relatives aux cotisations patronales et subventions salariales (suite)**

#### **Nouvelles mesures structurelles en vigueur à partir de 2022 (suite)**

- Réductions « groupes cibles » :
  - Région flamande : Travailleurs âgés occupés : relèvement des critères d'âge en 2022-2024.
  - Région wallonne : Contractuels subventionnés ONSS et contractuels subventionnés ONSS-APL ; conversion en une subvention générale à partir de 2022.
  - Pouvoir fédéral : « premiers engagements » ; économies à réaliser à partir de 2022 (45 millions en prix de 2022).
- Subventions salariales au travers de réductions des versements de précompte professionnel :
  - Baisse du taux de réduction s'appliquant aux sportifs (de 80 % à 75 %).
  - Économies globales à réaliser à partir de 2022 (75 millions en prix de 2022), réparties proportionnellement entre tous les sous-programmes "précompte professionnel".

#### **Nouvelles mesures structurelles en vigueur à partir de 2023**

- Par l'intermédiaire de la Sécurité sociale : subventions salariales pour le financement des hausses de salaire au profit des infirmières spécialisées (45 millions en prix de 2023) en complément de l'accord social fédéral.

## Encadré 1 Hypothèses pour le coût du travail (suite)

### Mesures ponctuelles en vigueur en 2020 (éventuellement prolongées en 2021)

- Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale : hausse temporaire des subventions par titre-service.
- Région flamande : hausse temporaire des subventions salariales pour les entreprises de travail adapté.
- Par l'intermédiaire de la sécurité sociale, de la Région wallonne et de la Commission communautaire commune : financement d'une prime unique d'encouragement (985 euros par ETP) au profit du personnel du secteur des soins de santé (en partie aussi en 2021).
- Par le biais de la Sécurité sociale : subvention Covid « financement du pécule de vacances des employés » (prolongée en 2021).
- Dépenses fédérales :
  - o Subvention Covid « Financement des primes de fin d'année du personnel de l'horeca ».
  - o Financement des chèques de consommation octroyés aux travailleurs dans le secteur des soins de santé (300 euros par ETP).
  - o Subvention Covid « financement du pécule de vacances des ouvriers » (prolongée en 2021 : 110 millions pour l'horeca, 107 millions pour d'autres branches).
- Subventions salariales au travers de réductions des versements de précompte professionnel :
  - o Exonération de 50 % du précompte professionnel sur l'augmentation des salaires bruts de juin à août, par rapport à mai. Cette mesure a été prise pour encourager les travailleurs en chômage temporaire à réintégrer l'emploi effectif.

### Mesures ponctuelles en vigueur en 2021

- Réductions fédérales groupes-cibles pour le secteur des voyages, de l'événementiel et de l'hôtellerie.
- Dépenses fédérales : réintégration de chômeurs ou de chômeurs temporaires par les entreprises durement touchées par la crise sanitaire.

### Mesures ponctuelles en vigueur en 2022

- Taux implicite de cotisations patronales : correction à la baisse suite à l'octroi de la prime corona (les charges parafiscales sont remplacées dans leur ensemble par une cotisation spéciale libératoire de 16,5 %).

### 3.2. Démographie et offre de travail

Les « perspectives de population 2021-2070 – Update Ukraine » ont été publiées début juin 2022<sup>18</sup>. Outre la mise à jour des tendances démographiques futures qui ont fait l'objet d'une publication en février 2022<sup>19</sup>, la projection de référence repose sur un scénario spécifique lié à l'impact de la guerre en Ukraine sur la croissance démographique. Ce scénario, fixé fin mai 2022, table sur 83 000 réfugiés en provenance d'Ukraine en 2022. Étant donné le statut de protection temporaire de ces migrants qui leur octroie une autorisation de séjour limitée dans le temps, le scénario fait l'hypothèse que 80 % de ces migrants quitteront la Belgique durant la période 2023-2024. 20 % intégreront donc la population de manière plus permanente, en supposant qu'ils introduiront en temps voulu une demande d'autorisation de séjour pour un autre motif que la protection temporaire.

Lors d'afflux migratoires précédents liés à des contextes géopolitiques instables, les migrants étaient davantage de sexe masculin et dans la tranche d'âge de 20 à 45 ans. Les réfugiés arrivés d'Ukraine sont, en revanche, majoritairement composés de femmes et d'enfants. À la date du 19 mai, 37 % des bénéficiaires de la protection temporaire sont âgés de moins de 18 ans, et 54 % sont âgés entre 18 et 59 ans (hommes : 14 %, femmes : 40 %). Cette répartition est appliquée à l'ensemble des 83 000 réfugiés en provenance d'Ukraine.

**Tableau 2 Hypothèses en matière de démographie et de population active**  
*Croissance en pour cent ; contributions en points de pourcentage*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Croissance de la population totale</b>									
- 31 décembre par rapport au 1er janvier	0,54	0,25	0,51	1,15	0,09	0,08	0,35	0,33	0,33
- moyennes annuelles	0,51	0,39	0,38	0,83	0,62	0,09	0,22	0,34	0,33
<b>Croissance de la population d'âge actif (15-64 ans)</b>									
- 31 décembre par rapport au 1er janvier	0,27	0,15	0,27	0,93	-0,16	-0,21	0,09	0,03	0,00
- moyennes annuelles	0,24	0,21	0,21	0,60	0,38	-0,19	-0,06	0,06	0,01
- moyennes annuelles, hors réfugiés	0,24	0,21	0,21	0,23	0,18	0,13	0,09	0,06	0,01
<b>Croissance de l'offre de travail (15 ans et plus)</b>									
- total, réfugiés y compris	0,92	0,17	0,98	1,02	0,66	0,26	0,50	0,65	0,44
- total, hors réfugiés (1+2)	0,92	0,17	0,98	0,93	0,56	0,35	0,55	0,65	0,43
- contribution de la démographie (1)	0,14	0,09	0,05	0,04	-0,01	-0,05	-0,07	-0,08	-0,07
- contribution du comportement d'offre (2), dont :	0,76	0,06	0,91	0,87	0,56	0,39	0,61	0,72	0,49
- 15-24 ans	0,07	-0,32	0,07	0,22	0,06	0,02	0,01	0,01	0,00
- 25-49 ans	0,18	-0,03	0,27	0,15	0,09	0,03	0,02	0,02	0,02
- 50-64 ans	0,46	0,40	0,49	0,46	0,36	0,28	0,29	0,33	0,30
- 65-74 ans	0,06	0,01	0,08	0,04	0,06	0,06	0,29	0,37	0,18

Rappelons que l'étude a été réalisée dans un contexte très incertain, en particulier quant à l'évolution de la situation en Ukraine ou à la durée de séjour en Belgique des ressortissants ukrainiens.

Dans le scénario de référence retenu en juin 2022, le nombre d'habitants supplémentaires en 2022 s'élève à 133 000 personnes, pour une moyenne de 52 500 durant les 30 dernières années. Retenant l'hypothèse que 80 % des réfugiés arrivés en 2022 dans le cadre de la guerre quitterait la Belgique sur la période 2023-2024, la croissance annuelle de la population belge sur ces deux années est sensiblement réduite

<sup>18</sup> Bureau fédéral du Plan et Statbel, Perspectives démographiques 2021-2070 – Update Ukraine, juin 2022.

<sup>19</sup> Bureau fédéral du Plan et Statbel, Perspectives démographiques 2021-2070, février 2022.



(respectivement + 10 700 et + 9 500). Sur la période 2025-2027, l'augmentation annuelle tourne autour de 40 000 habitants supplémentaires.

Notons que l'arrivée des réfugiés ukrainiens donne lieu à une augmentation significative de la population d'âge actif belge (15-64 ans) dans le courant de 2022 (+ 68 800 personnes au total, dont 52 800 réfugiés ukrainiens), suivie de diminutions dans le courant des années 2023 (-11 900 personnes) et 2024 (-15 800 personnes), en raison de l'hypothèse d'émigration. En moyenne annuelle, la population d'âge actif belge augmente tant en 2022 (+0,60 %) qu'en 2023 (+0,38 %) et diminue en 2024 (-0,19 %) et en 2025 (-0,06 %). Sur l'ensemble de la période 2022-2027, elle progresse de 59 600 personnes (soit une croissance moyenne de 0,13 % par an).

Dans le contexte de la crise du coronavirus, la croissance de la population active a chuté de 0,92 % (+49 700 personnes) en 2019 à 0,17 % (+9 100 personnes) en 2020. Toutefois, la contribution de la démographie à cette croissance a à peine fléchi, et ce car l'impact de la crise sur le solde migratoire a finalement été beaucoup plus faible que prévu. Le ralentissement de la croissance s'explique donc quasi entièrement par l'évolution des taux d'activité, la contribution négative de la classe d'âge des 15-24 ans (-0,32 point) ayant le plus pesé. Le choc de la crise sanitaire a en effet immédiatement provoqué des pertes d'emploi dans les statuts flexibles du marché du travail (comme le travail intérimaire et le travail étudiant, voir section 3.3). Il a ainsi touché une population majoritairement jeune qui n'avait qu'un accès limité aux allocations de chômage et s'est dès lors vue contrainte de se retirer temporairement du marché du travail.

La contribution (positive) à la croissance de la classe des 50-64 ans est restée pratiquement inchangée. Les craintes d'une augmentation sensible des sorties anticipées du marché du travail suite à la crise se sont donc révélées infondées. Chez les travailleurs de 65 ans et plus, le ralentissement de leur contribution à la croissance a été relativement plus marqué, mais il s'agit d'un phénomène temporaire dû à la disparition des flexi-jobs dans le commerce et l'horeca durant les périodes de confinement<sup>20</sup>.

L'impact négatif de la crise sur la croissance de l'offre de travail n'a été que de courte durée. Soutenue par la reprise particulièrement rapide du travail intérimaire et étudiant, la contribution à la croissance des jeunes est redevenue positive en 2021 (0,07 point), tandis que la participation de la classe des 25-49 ans au marché du travail s'est aussi sensiblement renforcée (contribution de 0,27 point). Compte tenu également de la légère hausse de la contribution des classes plus âgées et de la légère baisse de la contribution de la démographie, la croissance de la population active s'est accélérée l'an dernier, s'établissant à 0,98 % (+53 500 personnes).

Si l'on ne tient pas compte de l'afflux de réfugiés ukrainiens<sup>21</sup>, la croissance de la population d'âge actif devrait progressivement ralentir à moyen terme, pour rester à peine positive à l'horizon 2027. En outre,

<sup>20</sup> Dans les autres classes d'âge, les flexi-jobs ne peuvent être exercés qu'au titre d'activité complémentaire. La disparition en tant que telle de ces emplois ne peut dès lors pas donner lieu à une baisse du taux de participation.

<sup>21</sup> La ventilation entre la composante démographique et la composante comportementale est, dans cette section, commentée en excluant l'impact des réfugiés ukrainiens. En effet, l'afflux important de réfugiés renforce a priori l'impulsion (annuelle moyenne) fournie par la démographie à l'offre de travail au cours des années 2022-2023, laquelle est en grande partie compensée par des chocs négatifs sur les taux d'activité (principalement pour ceux des femmes âgées de 25 à 49 ans). Dès lors que, par hypothèse, la majorité des réfugiés retournerait en Ukraine, les effets inverses jouent sur les moyennes annuelles des années 2024-2025. Nous avons choisi ici de nous concentrer sur les tendances de fond et de faire abstraction de cet effet temporaire. L'impact des réfugiés ukrainiens sur l'offre de travail est présenté séparément dans le tableau.

des effets de composition continueront de peser sur la contribution de la démographie à la croissance de la population active. Dans le passé, ces effets étaient principalement liés à l'augmentation du poids de la classe d'âge des 60-64 ans. À moyen terme, c'est surtout le poids croissant de la classe des 15-19 ans (suite à la hausse de la natalité au cours de la période 2004-2011) qui jouera un rôle. Or, dans cette classe d'âge aussi, les taux d'activité sont largement inférieurs à la moyenne. En conséquence, à partir de 2023, les évolutions démographiques contribuent négativement à la croissance de la population active (-0,01 point), leur contribution tombant à -0,07 point à l'horizon 2027.

Cette année, les taux d'activité des jeunes (15-24 ans) achèvent le processus de rattrapage entamé après la chute consécutive à la crise sanitaire (contribution de 0,22 point) et sont en outre influencés positivement par une modification récente de la méthode d'enregistrement des demandeurs d'emploi inoccupés<sup>22</sup>. Ils devraient se stabiliser à moyen terme, leur contribution à la croissance se repliant nettement en 2023 (pour atteindre 0,06 point) et tendant progressivement vers zéro.

Dans la classe d'âge des 25-49 ans, l'évolution des taux d'activité a atteint un point de basculement en 2016. Depuis lors, on peut qualifier leur dynamique de favorable, même si les effets de la pandémie rendent difficile la détermination de la robustesse des tendances sous-jacentes. Nous supposons que, durant la période de projection aussi, la contribution de cette classe d'âge restera positive mais qu'elle s'affaiblira, passant de 0,15 point cette année<sup>23</sup> à 0,09 point l'an prochain et à 0,02 point en fin de période. Tout comme dans les autres classes d'âge, l'offre de travail est soutenue par les hausses du RMMM (en 2022, 2024 et 2026), la réduction de la cotisation spéciale de sécurité sociale à charge des salariés (à partir de 2022, vitesse de croisière à partir de 2023) et le renforcement du bonus à l'emploi (relèvements des seuils salariaux et forfaits en termes réels en 2022, 2024 et 2026).

La contribution des classes plus âgées reste stable cette année (0,50 point pour la classe des plus de 50 ans), mais faiblit au cours des années 2023-2024 (à, respectivement, 0,42 point et 0,34 point), à mesure que les effets des mesures sur les fins de carrière atteignent leur vitesse de croisière. Ainsi, sous l'effet des renforcements successifs de la réglementation, le nombre de bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi a chuté, passant de 117 500 personnes en 2010 à 21 400 personnes en 2021, avant d'atteindre un plancher à 6 900 personnes en 2024. À partir de 2025, le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans donne une nouvelle impulsion à la hausse des taux d'activité des plus âgés et la contribution de la classe des plus de 50 ans augmente pour s'établir à 0,58 point en 2025 et 0,70 point en 2026, avant de retomber à 0,48 point en 2027. L'augmentation des taux d'activité des aînés reste donc, également à moyen terme, le principal moteur de la croissance de l'offre de travail.

Durant les années 2022 et 2023, l'afflux de réfugiés contribue sensiblement à la croissance de la population d'âge actif. Ce groupe participant nettement moins au marché du travail, sa contribution à la croissance de la population active est sensiblement plus ténue : 0,09 point en 2022 et 0,10 point en 2023. En 2024-2025, l'évolution inverse prévaut et l'impact négatif du retour des réfugiés dans leur pays sur la croissance de l'offre de travail se limite à, respectivement, -0,09 point et -0,05 point.

---

<sup>22</sup> Les personnes n'ayant pas droit à des allocations de chômage qui s'inscrivent sur base volontaire comme demandeurs d'emploi auprès du Forem (service public wallon de l'emploi) ne sont plus tenues de (re)confirmer leur inscription tous les trois mois. Leur nombre a augmenté de 8 000 personnes au cours des cinq derniers mois.

<sup>23</sup> Bien qu'elle soit soutenue par le changement de la méthode d'enregistrement des demandeurs d'emploi inoccupés mentionné ci-dessus.

La prise en compte de tous les effets susmentionnés aboutit à un profil assez erratique de la croissance de la population active à moyen terme : ralentissement de +56 600 personnes en 2022 à +36 700 personnes en 2023 et +14 300 personnes en 2024, redressement à +28 400 personnes en 2025 et +37 000 personnes en 2026, nouveau tassement à +25 100 personnes en 2027. L'augmentation de la population active durant la période de projection est presque aussi forte qu'elle ne l'a été au cours des six dernières années : +198 200 personnes contre +203 000 personnes. Cette hausse repose désormais exclusivement sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail est un peu plus élevée que durant les six dernières années (+0,60 point contre +0,50 point par an en moyenne), mais est (tout juste) insuffisante pour compenser la diminution de la contribution de la démographie (-0,02 point contre +0,12 point par an), tandis que l'impact des réfugiés ukrainiens se limite à 0,01 point par an en moyenne.

Le taux d'activité macroéconomique progresse de 75,0 % en 2021 à 77,0 % en 2027. Durant l'ensemble de la période, sa croissance est freinée par les effets de composition de la structure d'âge susmentionnés. L'afflux de réfugiés freine légèrement cette croissance en 2022 et 2023, pour ensuite la stimuler quelque peu les deux années suivantes, mais n'a, compte tenu des hypothèses démographiques actuelles, que très peu d'impact sur le niveau du taux d'activité en 2027.

### 3.3. Emploi et chômage

*Le choc de la crise sanitaire sur l'activité marchande a été amorti par des ajustements de la durée du travail, mais aussi par des pertes directes d'emplois temporaires, qui ont toutefois été rapidement récupérées.*

L'éclatement de la pandémie de coronavirus en 2020 a provoqué une forte contraction de l'activité des branches d'activité marchande (-6,1 %). Dans le même temps, l'accès assoupli aux mesures de soutien, tant pour les salariés (chômage temporaire) que pour les indépendants (droit passerelle), a entraîné un recul encore plus prononcé de la durée moyenne du travail (-9,8 %), davantage encore pour les indépendants (-16,3 %) que pour les salariés (-7,4 %). La productivité horaire, par contre, a augmenté de 4,3 %. Cette évolution est inhabituelle car, en général, les chocs négatifs sur l'activité sont, au moins partiellement, absorbés par un ajustement temporaire à la baisse de la croissance de la productivité horaire. Ce résultat interpellant s'explique, premièrement, par le fait que le large et souple filet de mesures de soutien a permis aux entreprises de se défaire plus aisément que d'habitude des heures de travail excédentaires. Deuxièmement, des effets de composition sectorielle (impact négatif de la crise surtout sur les activités plus faiblement rémunérées, cf. ci-dessous) ont sans doute aussi influencé temporairement la productivité horaire à la hausse.

Malgré le rôle important d'amortisseur joué par la durée du travail dans l'absorption du choc, l'apparition de la pandémie a eu des répercussions quasi immédiates et considérables sur l'emploi du secteur marchand. L'effet d'acquis de croissance particulièrement favorable de 2019 explique pourquoi le recul de l'emploi marchand s'est limité à -0,2 % (-8 000 personnes) en 2020. Certes, grâce aux mesures de

soutien, les emplois salariés à durée indéterminée et l'emploi indépendant ont été bien protégés des conséquences du choc économique. La croissance de l'emploi indépendant (+14 300 personnes) n'a même rien perdu de sa dynamique favorable d'avant-crise. Les pertes d'emplois salariés se sont surtout produites dans des niches spécifiques qui concentrent beaucoup de contrats de travail temporaires, lesquels ont fini, au fil du temps, par jouer un rôle de plus en plus complémentaire à celui de la durée du travail pour absorber les fluctuations de l'activité économique. Ainsi, l'emploi étudiant a baissé de 9 100 personnes en 2020, l'emploi intérimaire (hors étudiants) de 18 700 personnes et – spécifiquement pour cette crise vu la limitation des contacts imposée par la pandémie – le nombre de travailleurs de l'horeca (hors étudiants) a diminué de 9 000 personnes<sup>24</sup>.

L'an dernier, le rebond de l'activité dans les branches marchandes a été particulièrement soutenu (+7,1 %). En outre, les gains de productivité enregistrés pendant la phase aiguë de la crise ont été partiellement rognés (-1,4 %), si bien que la croissance du volume de travail a été encore plus prononcée (+8,6 %). Cette croissance a largement été absorbée par la reprise de la durée du travail (+6,7 %), qui est allée de pair avec une diminution de moitié du nombre de chômeurs temporaires (en équivalents temps plein). Il restait par ailleurs aussi de la place pour une reprise particulièrement forte de l'emploi marchand (+1,8 %). Cette dernière a été favorisée par le rattrapage intervenu dans les segments d'emploi flexibles – principalement l'emploi étudiant et intérimaire – et par l'accélération de la croissance de l'emploi indépendant (+19 700 personnes).

*L'impact de la crise sanitaire sur l'emploi a initialement été le plus important dans les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » mais cette crise laisse, au final, peu de séquelles durables.*

C'est de loin dans les branches HERMES « commerce et horeca » et « autres services marchands » que le choc du coronavirus a eu les répercussions les plus importantes sur le plan de l'emploi. Dans le « commerce et horeca », la plupart des emplois perdus en 2020 l'ont été dans l'horeca, mais le commerce de détail, le commerce de gros ainsi que le commerce et la réparation de véhicules ont également été touchés. Dans le secteur du commerce, l'emploi a déjà recouvré son niveau d'avant-crise à la mi-2021, tandis que, dans l'horeca, il lui restait encore inférieur d'un peu plus de 5 % en fin d'année 2021. Sur l'ensemble de la période 2020-2021, l'emploi dans le « commerce et horeca » a diminué de 12 300 personnes (croissance annuelle moyenne de -0,8 %), alors qu'il avait augmenté de 6 700 personnes (+0,4 % par an) les deux années précédentes.

La branche « autres services marchands » comprend tous les emplois intérimaires et près de la moitié des emplois des étudiants. Ces deux types d'emplois ont connu une baisse particulièrement prononcée juste après l'éclatement de la crise, mais ont ensuite rapidement entamé un mouvement de rattrapage, retrouvant dans l'intervalle leur niveau d'avant-crise. En outre, la croissance de l'emploi a été temporairement moins dynamique dans de nombreux segments des services aux entreprises (conseil en gestion d'entreprise, publicité et études de marché, activités de location et location-bail, agences de placement, nettoyage de bâtiments) et des services aux personnes (agences de voyage, arts et spectacles,

<sup>24</sup> Les chiffres sont exprimés en moyennes annuelles et masquent le fait que l'impact immédiat de la crise sur ces segments d'emploi a encore été beaucoup plus important (-52 300 personnes durant les deux premiers trimestres de 2020).

sports et loisirs, soins du corps). Par ailleurs, la croissance de l'emploi de la branche « autres services marchands » est restée très soutenue par l'augmentation continue de l'emploi indépendant. Au cours de la période 2020-2021, l'emploi des « autres services marchands » a continué d'augmenter fortement (+43 600 personnes ; 1,8 % par an), mais, il est vrai, beaucoup moins fortement que durant les deux années précédentes (+67 100 personnes ; 3,0 % par an).

Dans l'industrie manufacturière aussi, l'emploi a évolué moins favorablement durant les années 2020-2021 (-1 500 personnes) que durant les deux années précédentes (+6 500 personnes), mais ce dernier chiffre était particulièrement favorable en comparaison avec la tendance de plus long terme. En outre, ici aussi, l'impact négatif n'a été ressenti qu'immédiatement après l'apparition de la pandémie et dans certains sous-secteurs spécifiques (alimentation, caoutchouc et plastique, fabrication de moteurs). Depuis le début de l'année dernière, la progression de l'emploi de l'ensemble de l'industrie manufacturière n'a pas été inférieure à l'évolution très positive qui a prévalu sur l'ensemble de la période 2016-2019.

L'histoire est semblable pour la branche « transports et communication ». L'augmentation de l'emploi passe de +10 000 personnes en 2018-2019 à +5 900 personnes en 2020-2021. L'emploi n'a été que temporairement affecté, notamment dans le transport routier privé et dans « l'entreposage et les services auxiliaires de transport ». Dans ces deux sous-branches, la reprise a toutefois été rapide et forte. En outre, l'emploi dans les entreprises publiques n'a pas du tout souffert de la crise.

Dans les titres-services, on a observé une perte sensible de dynamique durant la période de crise (+1 100 personnes contre +4 300 personnes), sans aucun signe de rattrapage pour le moment.

Dans les autres branches d'activité marchande, l'emploi s'est comporté au cours des années 2020-2021 presque aussi bien (« construction » ; « santé et action sociale »), mieux (« agriculture », « énergie ») ou moins mal (« crédit et assurances ») que durant la période qui a immédiatement précédé la crise sanitaire (2018-2019). En conclusion, il apparaît que la crise sanitaire a laissé peu de séquelles durables sur l'évolution de l'emploi des branches d'activité marchande.

L'emploi public n'a, de manière générale, pas non plus été affecté par la crise sanitaire. Il a même encore augmenté davantage en 2020-2021 (+9100 personnes par an en moyenne) que durant les années 2018-2019 (+8 600 personnes par an en moyenne). La croissance observée résulte d'une augmentation des effectifs dans l'enseignement et, dans une moindre mesure, d'un accroissement de l'emploi dans l'administration, en particulier dans les administrations régionales, communautaires et locales.

*Cette année, l'emploi marchand peut encore compter sur un effet d'acquis de croissance favorable. Il ressentira l'année prochaine les effets du ralentissement conjoncturel actuel et suivra, par la suite, une trajectoire de croissance stable.*

En moyenne annuelle, l'activité dans les branches marchandes croît encore sensiblement cette année (+3,1 %), grâce à un effet d'acquis de croissance important. Le ralentissement de la croissance, qui s'est amorcé à la fin de l'année passée, se poursuit dans le courant de cette année et pèsera surtout sur la croissance annuelle moyenne de 2023 (+1,3 %). En 2024, la croissance de l'activité dans les branches

marchandes s'accélère (+1,8 %), avant de fléchir à +1,5 % en moyenne au cours de la période 2025-2027, son profil étant très légèrement orienté à la hausse (de +1,5 % en 2025 à +1,6 % en 2027).

La durée du travail s'est redressée dans le courant de l'année 2021, mais ce mouvement s'est interrompu au premier semestre de 2022, après la prolongation des mesures de soutien jusqu'à la fin juin et l'ajout des répercussions de la guerre en Ukraine comme motif de chômage temporaire pour « cause de force majeure ». Selon les observations les plus récentes (avril 2022), le nombre de chômeurs temporaires en équivalents temps plein représente encore le double du niveau d'avant-crise. Nous supposons que le surplus restant de chômage temporaire se réduira progressivement d'ici la fin de cette année, de sorte qu'au début de 2023, le recul de la durée du travail consécutive à la pandémie sera en grande partie résorbé. En moyenne annuelle, la durée du travail progresse de 2,6 % cette année et de 0,9 % l'année prochaine, principalement grâce à un effet d'acquis de croissance favorable.

À partir de 2024, l'évolution de la durée du travail suit les tendances observées avant la crise sanitaire. La durée du travail des salariés augmente légèrement (notamment sous l'effet de la diminution des crédits-temps et des interruptions de carrière dans le secteur marchand et de la part croissante des flexi-jobs) tandis que celle des indépendants baisse assez sensiblement, en raison de modifications de la structure sectorielle en faveur de branches à durée du travail plus faible. À l'échelle de l'ensemble des statuts, il y a un effet de composition positif dû à la poursuite de l'augmentation de la part des indépendants dans l'emploi marchand. Au total, la durée moyenne du travail dans le secteur marchand augmente légèrement à partir de 2024, mais tout en présentant un profil décroissant (croissance de +0,1 % en 2024 qui ralentit à 0,0 % en 2027).

La productivité horaire ne se redresse pas non plus en 2022 et 2023 (croissance de, respectivement, -0,9 % et 0,0 %). Le surcroît de productivité engrangé durant la crise est en train de se résorber progressivement, à mesure que la durée du travail se redresse et que la composition sectorielle de l'emploi se normalise. À partir de 2024, la croissance de la productivité s'accélère pour pratiquement se stabiliser à 0,7 % par an, quasiment en ligne avec la croissance plus élevée du coût horaire réel du travail (0,6 % par an en moyenne).

La croissance de l'emploi marchand apparaît encore soutenue cette année (moyenne annuelle : +1,4 %), mais elle repose surtout sur le profil trimestriel favorable de l'année dernière. Compte tenu du ralentissement conjoncturel, la croissance de l'emploi marchand devrait en effet retomber à zéro dans le courant de cette année et ne redevenir légèrement positive qu'au début de l'année prochaine. Ce profil pèse lourdement sur la croissance annuelle moyenne de 2023, laquelle retombe à 0,4 %. En 2024, la croissance de l'emploi marchand s'accélère (+0,9 %), avant de légèrement ralentir, à un niveau stable de 0,8 % par an pendant toute la seconde moitié de la période de projection.

*Après les turbulences liées à la crise sanitaire, la croissance de l'emploi, surtout tirée par les services aux personnes et aux entreprises ainsi que par les soins de santé au sens large, renoue avec les tendances structurelles du passé...*

Dans plusieurs branches d'activité, la croissance de l'emploi est encore soutenue par la forte augmentation qui a été enregistrée dans le courant de l'année 2021. C'est le cas dans l'industrie manufacturière



où l'emploi augmente encore de 2 900 personnes cette année mais où le ralentissement de la croissance l'année prochaine s'accompagne d'une perte de 3 300 emplois. Par la suite aussi, l'emploi continue de s'éroder (-3 900 personnes par an en moyenne), la croissance de la productivité s'accélération davantage que celle de l'activité. À moyen terme, 16 000 emplois sont perdus.

Dans la branche « construction », la croissance de l'emploi est tirée depuis un certain temps déjà par l'emploi indépendant. C'est également le cas à moyen terme. L'emploi salarié progresse encore légèrement au cours de la période 2022-2024 (+2 800 personnes sur l'ensemble de la période) ; il perd toutefois une grande partie de ces emplois au cours de la période 2025-2027 (-1 900 personnes), en raison du ralentissement de la croissance de l'activité. L'augmentation de 10 700 travailleurs à moyen terme provient donc presque entièrement de l'emploi indépendant.

Dans la branche « commerce et horeca », l'emploi indépendant s'érode de manière structurelle, mais les années de pandémie 2020-2021 constituent une exception notable. Cette tendance négative reprend à moyen terme. L'emploi de cette branche est encore soutenu, cette année, par un effet d'acquis de croissance particulièrement important (+11 900 personnes), mais il en paie le prix l'année prochaine (-4 900 personnes), lorsque, d'une part, la croissance de la productivité s'accélère, et, d'autre part, la durée du travail achève de se rétablir de l'effondrement subi lors de la pandémie. Par la suite, la progression de l'emploi – soutenue par une croissance régulière de l'activité – s'accélère légèrement (+1 700 personnes par an en moyenne), de sorte que le nombre de personnes occupées dans la branche augmente de 13 600 à moyen terme.

Dans la branche « transports et communication » aussi, l'emploi est soutenu cette année par un important effet d'acquis de croissance positif. Cet effet, couplé à la croissance toujours forte de l'activité, se traduit par une hausse de 4 600 emplois. À partir de l'année suivante, cependant, la croissance de l'activité ralentit nettement, de sorte que l'emploi diminue même légèrement en 2023 (-800 personnes) et ne progresse que modestement par la suite. Ainsi, l'augmentation de l'emploi à moyen terme (+7 800 personnes) est plutôt faible par rapport aux six dernières années (+19 500 personnes), période caractérisée par une croissance très intensive en main-d'œuvre dans cette branche.

La croissance de l'emploi dans le secteur des titres-services s'est considérablement ralentie pendant la période corona, mais devrait repartir à la hausse à moyen terme (+12 600 personnes), soutenue par l'augmentation continue de la demande pour de tels services.

Dans la branche « crédit et assurances », l'emploi continue de diminuer de manière structurelle (-4 800 emplois), mais à un rythme plus faible qu'au cours des deux dernières décennies.

C'est dans la branche des « autres services marchands » que les pertes d'emplois initiales dues à la pandémie ont été compensées le plus rapidement, de sorte que les effets d'acquis de croissance y sont plus limités cette année. La croissance de l'emploi ralentit cette année et l'année prochaine, rebondit en 2024 et maintient ensuite une trajectoire de croissance stable. En six années, 128 700 emplois sont créés (croissance annuelle moyenne de 1,7 %). Par conséquent, cette branche demeure à moyen terme le principal moteur de la croissance de l'emploi marchand. L'évolution de l'activité y est toutefois moins dynamique qu'au cours des six dernières années, période durant laquelle l'emploi de cette branche a connu une croissance encore nettement plus soutenue (+182 400 personnes ou croissance annuelle de 2,7 %).

La branche « santé et action sociale » est traditionnellement l'autre moteur de la création nette d'emplois. La croissance de l'emploi de cette branche ralentit quelque peu cette année et l'année prochaine, mais s'accélère légèrement ensuite, à mesure que la croissance de l'activité se renforce. À moyen terme, l'emploi de cette branche augmente de 60 100 personnes (croissance de 1,5 % par an), soit un peu moins que durant les six dernières années (+68 300 personnes ou croissance de 1,9 % par an).

*... mais dans le secteur public, la croissance de l'emploi ralentit.*

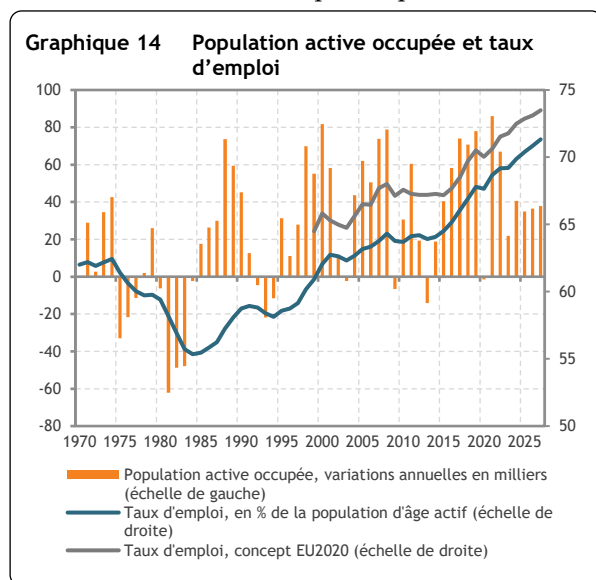
En 2022, l'emploi public poursuit sa progression (+10 000 personnes). Celle-ci s'explique en partie par le scénario démographique, avec lequel la projection est en cohérence et qui intègre l'impact de la guerre en Ukraine sur l'afflux de réfugiés dans notre pays. L'accroissement qui en résulte de la population totale ainsi que de la population scolaire conduit en effet, dans les hypothèses de la projection, respectivement à une augmentation de l'emploi dans les administrations locales et, à taux d'encadrement supposé inchangé, à une augmentation du nombre d'enseignants dans les différentes communautés et dans les pouvoirs locaux. La prise en compte des informations contenues dans les documents relatifs aux budgets 2022 implique par ailleurs une augmentation des effectifs des administrations régionales et communautaires, ainsi que fédérales (dont la Défense).

À partir de 2023, l'emploi dans les administrations est supposé constant, à l'exception des administrations locales, dont l'évolution du personnel suit celle de la population totale, et de la Défense, dont les effectifs sont supposés en augmentation dans le cadre des engagements pris vis-à-vis de l'OTAN. L'emploi dans l'enseignement s'accroît encore sensiblement en 2023, avant d'évoluer très modérément par la suite, suivant le profil de la population scolaire qui est encore influencée en 2023 par la présence de réfugiés ukrainiens et qui tend ensuite à baisser de manière tendancielle à moyen terme. Il en résulte que, globalement, l'emploi public devrait encore augmenter sensiblement en 2023 (+6 700 personnes) pour ensuite évoluer à un rythme nettement plus modéré sur la période 2024-2027 (+1 500 personnes par an en moyenne).



*L'augmentation du taux d'emploi est temporairement ralentie par l'affaiblissement de la conjoncture et le renforcement de la démographie, mais elle reprend à partir de 2024.*

Au cours des six années qui ont précédé la crise sanitaire, la population active occupée a augmenté de



340 000 personnes et le taux d'emploi administratif<sup>25</sup> est passé de 63,9 % à 67,8 %. La crise sanitaire a mis un terme à cette évolution. Toutefois, la population active occupée n'a diminué que de 1 500 personnes en 2020 : la contraction de l'emploi marchand est restée limitée et a été en grande partie compensée par une forte augmentation de l'emploi public. Le taux d'emploi administratif n'a perdu cette année-là que 0,2 point, fléchissant à 67,6 %. L'année dernière, la croissance de l'emploi marchand a connu une reprise exceptionnelle et, de plus, la croissance de l'emploi public s'est accélérée, de sorte que la population active occupée a augmenté de 86 100 personnes. D'un point de vue

historique, cette progression est remarquable mais elle est aussi le résultat d'un mouvement de rattrapage dans le segment flexible du marché du travail et constitue donc la contrepartie de la faible croissance de l'emploi en 2020. Le taux d'emploi a grimpé à 68,7 %.

Cette année, la croissance de l'emploi public reste pratiquement inchangée, mais la croissance de l'emploi marchand ralentit quelque peu, de sorte que l'augmentation de la population active occupée retombe à +67 000 personnes. L'afflux de réfugiés a un effet positif sur l'emploi public (voir ci-dessus), mais provoque une accélération temporaire de la croissance de la population d'âge actif, ce qui ralentit l'évolution du taux d'emploi.

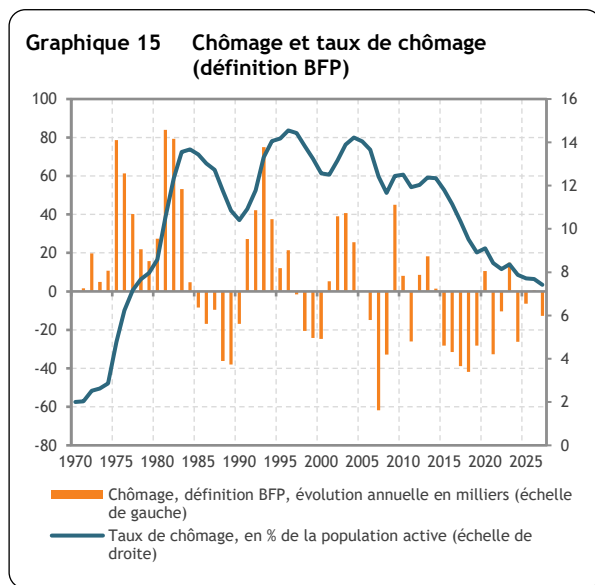
L'année prochaine, la croissance de l'emploi marchand ralentit sensiblement et l'augmentation de l'emploi public s'essouffle également. En conséquence, la population active occupée n'augmente que de 21 800 personnes et le taux d'emploi se stabilise, compte tenu à nouveau de l'impulsion démographique supplémentaire fournie par les réfugiés. À partir de 2024, la croissance de l'emploi public ralentit et le profil de croissance de la population active occupée est entièrement déterminé par l'emploi marchand : accélération en 2024 (+40 600 personnes) et augmentation quasiment stable durant la période 2025-2027 (+36 300 personnes par an en moyenne). Le taux d'emploi grimpe à 70,4 % au cours de la période 2024-2025, hausse qui est soutenue ces années-là par la contraction de la population d'âge actif. Le taux augmente ensuite à un rythme régulier, pour atteindre 71,3 % à la fin de la période de projection. Sur l'ensemble du moyen terme (période 2021-2027), la population active occupée augmente de 238 500 personnes.

<sup>25</sup> Rapport entre la population active occupée totale (de 15 ans et plus) selon la définition des comptes nationaux et la population d'âge actif (15-64 ans).

En comparaison avec le taux administratif, le taux d'emploi selon le concept UE2020<sup>26</sup> a reculé plus sensiblement en 2020 (de 70,5 % à 70,0 %) et a nettement moins augmenté l'an dernier (à 70,6 %). Cette dernière évolution s'explique par une modification des définitions de l'EFT, telle que, à partir de 2021, les personnes qui sont en chômage temporaire pendant plus de trois mois ne sont plus comptabilisées dans l'emploi<sup>27</sup>. Cet effet (estimé par Statbel à 0,6 point) devrait disparaître à mesure que le chômage temporaire retombe, dans le courant des années 2022 et 2023, vers son niveau d'avant-crise, de sorte que le taux UE2020 augmente relativement plus en 2022 (à 71,5 %) et progresse aussi légèrement en 2023 (à 71,8 %). À partir de 2025, la progression du taux UE2020, jusqu'à 73,5 % en 2027, redevient plus faible que celle du taux administratif car elle ne tient pas compte de la forte augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus en emploi suite au relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025. L'évolution du taux administratif est, quant à elle, un peu flattée par le fait que 64 ans est utilisé comme limite supérieure pour la population d'âge actif.

*Le taux de chômage continue de baisser structurellement à moyen terme mais la progression de l'emploi est davantage tributaire de la croissance de la population active.*

Entre 2014 et 2019, le chômage (définition administrative) a baissé de 168 600 personnes et le taux de



chômage a reculé de 12,3 % à 8,9 %, soit le niveau le plus bas depuis les années 1970. Cette évolution a pris fin brutalement avec l'éclatement de la crise sanitaire, qui a provoqué de nombreuses pertes directes d'emploi (voir ci-dessus). Ces pertes ont toutefois été accompagnées d'une baisse temporaire de la croissance de la population active (voir section 3.2), et elles ont été suivies d'une forte reprise de la croissance de l'emploi à partir du second semestre de 2020. En conséquence, le chômage n'a augmenté que de 10 600 personnes en moyenne annuelle en 2020 et a baissé très nettement l'année dernière (-32 600 personnes). Le taux de chômage a atteint 9,1 % en 2020 mais est retombé à 8,4 % l'année dernière.

La baisse du chômage s'est ralentie vers la fin de l'année dernière et on observe même, pour la première fois depuis le deuxième trimestre de 2020, une légère augmentation depuis mars. Cette évolution est soutenue (et faussée) par la modification de méthodes d'enregistrement mentionnée plus haut, laquelle a entraîné une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés au cours des six derniers mois. L'enregistrement des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi est un autre facteur à la hausse qui joue depuis avril. Dans ce cas également, il s'agit de personnes qui n'ont pas droit aux allocations de chômage (mais qui ont droit au revenu d'intégration équivalent).

<sup>26</sup> Source : Enquête sur les forces de travail (EFT), classe d'âge 20-64 ans.

<sup>27</sup> Contrairement à la méthode qui était de mise jusqu'en 2020 et qui est toujours la pratique administrative courante.

Compte tenu du ralentissement conjoncturel, la croissance de l'emploi devrait marquer un temps d'arrêt en courant d'année, de sorte que la hausse du chômage s'accélère au second semestre. Ce n'est que dans le courant de l'année prochaine – à mesure que la croissance de l'emploi redevient positive et que l'effet à la hausse de l'afflux de réfugiés sur la population active atteint sa vitesse de croisière – que le chômage devrait à nouveau baisser. En moyenne annuelle, le chômage diminue encore de 10 400 personnes cette année, mais augmente de 14 900 l'année prochaine. Le taux de chômage baisse à 8,1 % cette année pour remonter à 8,4 % en 2023.

En 2024, la croissance de l'emploi s'accélère, tandis que la croissance de la population active s'affaiblit considérablement, à la fois en raison d'une évolution moins dynamique des taux d'activité des aînés et du retour des réfugiés dans leur pays. En conséquence, le chômage baisse sensiblement (-26 200 personnes) et le taux de chômage redescend à 7,9 %. À partir de 2025, l'emploi augmente régulièrement et le profil de l'évolution du chômage est déterminé par la croissance de la population active. Celle-ci s'accélère sur la période 2025-2026, sous l'impulsion du relèvement de l'âge légal de la retraite, de sorte que le recul du chômage s'interrompt (-6 400 personnes en 2025, +600 personnes en 2026). La croissance de la population active ralentit toutefois en fin de période, de sorte que le chômage repart à la baisse (-12 700 personnes). Le taux de chômage s'élève encore à 7,4 % en 2027. La baisse du taux de chômage est donc plutôt modeste à moyen terme. Cela signifie que – plus encore que dans le passé récent – la progression de l'emploi repose principalement sur la croissance de la population active.

## 4. Finances publiques

### 4.1. Introduction

La projection de finances publiques a pour point de départ les comptes provisoires de 2021 publiés par l'ICN en avril 2022 complétés, le cas échéant, d'informations plus récentes. Pour 2022 et à moyen terme, la projection est guidée par le cadre macroéconomique et démographique des présentes Perspectives, par une modélisation des dépenses et des recettes tenant compte à la fois de leurs déterminants structurels et des législations en place, par une analyse des décisions budgétaires annuelles et pluriannuelles prises aux différents niveaux de pouvoir et, le cas échéant, par des hypothèses interprétatives de ces décisions quand l'information est lacunaire (par exemple, en matière de timing et de composition de certains plans de relance).

Les mesures annoncées sont prises en compte pour autant que des décisions existent quant à leurs modalités ; ceci exclut les mesures à caractère purement normatif, en particulier les incréments futurs de « l'effort variable » envisagé au niveau fédéral ou de « l'effort structurel cumulatif de 150 millions d'euros » envisagé par la Région wallonne.

### 4.2. Ensemble des administrations publiques

#### 4.2.1. Persistance à moyen terme d'un déficit proche de 5 % du PIB

Le déficit public est revenu de 9 % du PIB en 2020 à 5 ½ % du PIB en 2021 suite au rebond économique qui a suivi la récession de 2020 et à un recul des dépenses liées à la Covid-19, et ce malgré les dépenses liées aux inondations. Le déficit se réduit encore légèrement en 2022 sous l'effet de la consolidation de la reprise et d'un recul supplémentaire des dépenses liées à la Covid-19. Son ordre de grandeur, proche de 5 % du PIB, reste ensuite pratiquement constant sur l'ensemble de la période de projection (tableau 3). Ces déficits élevés et persistants s'expliquent par différents facteurs qui convergent à peser sur les finances publiques.

**Tableau 3** Compte des administrations publiques  
*En pour cent du PIB*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	50,1	49,3	48,7	49,3	49,0	49,1	49,0	48,9
Fiscales et parafiscales	43,1	42,6	42,1	42,6	42,4	42,5	42,5	42,4
Autres recettes	7,1	6,7	6,6	6,7	6,6	6,6	6,5	6,4
Dépenses	59,2	54,8	53,4	54,0	54,0	53,9	53,9	53,8
Frais de fonctionnement	17,6	16,5	16,4	16,5	16,4	16,2	16,0	15,9
Prestations sociales	28,1	26,0	25,6	26,3	26,4	26,7	26,9	27,1
Autres dépenses primaires courantes	7,9	6,9	6,0	5,7	5,7	5,6	5,6	5,5
Investissements	2,7	2,7	2,9	2,9	3,0	2,9	2,8	2,7
Autres dépenses en capital	0,9	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7
Charges d'intérêts	1,9	1,7	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0
Solde de financement	-9,1	-5,5	-4,7	-4,7	-5,0	-4,8	-4,9	-4,9
Entité I	-6,9	-3,8	-3,3	-3,6	-3,9	-3,9	-4,1	-4,3
Entité II	-2,1	-1,7	-1,5	-1,1	-1,1	-0,9	-0,8	-0,6

À court terme, les finances publiques restent fortement sollicitées par les crises actuelles qui se superposent. Les budgets alloués à la gestion de ces crises ont été augmentés lors des contrôles budgétaires de 2022, particulièrement au niveau fédéral mais également dans les entités fédérées. Les coûts de la gestion sanitaire de la Covid-19 sont encore considérables en 2022, dépassant trois milliards d'euros. C'est également l'ordre de grandeur en 2022 des dépenses consenties par les pouvoirs publics en soutien au pouvoir d'achat dans le cadre de la crise énergétique. La guerre en Ukraine et l'accueil des réfugiés entraînent également des coûts de l'ordre d'un milliard en 2022 comme en 2023, des coûts qui ne disparaîtront pas entièrement dans les années suivantes.

Aux dépenses de crise s'ajoutent les coûts budgétaires induits en 2022 et 2023 par la forte inflation. Les rémunérations publiques et les revenus de remplacement indexés automatiquement en cas de dépassement d'indices-pivot représentent près de la moitié des dépenses primaires des administrations publiques, soit l'équivalent d'un quart du PIB. D'autres prestations sociales en espèces sont indexées annuellement en liaison avec les prix. L'inflation affecte aussi les prestations sociales en nature pour les soins de santé et pour les soins aux personnes en général (qui sont amenées à couvrir les indexations des honoraires et salaires des prestataires de soins ou des forfaits) et certains subsides aux entreprises (par exemple, les subsides aux entreprises de titres-services qui sont automatiquement adaptés suite aux indexations des salaires du secteur) et autres. De façon générale, le contexte inflationniste se traduit par des prix plus élevés des achats de biens et services et des investissements des administrations publiques<sup>28</sup>.

Si une très large partie des dépenses publiques suivent assez directement l'inflation, il n'en va pas tout à fait de même des recettes. Certes, l'impôt ad valorem sur les produits (c'est-à-dire la TVA) va suivre l'inflation, tout comme les recettes dont l'assiette est elle-même sujette à indexation automatique : l'impôt et les cotisations sur les salaires et revenus de remplacement et l'impôt immobilier basé sur les revenus cadastraux. La liaison des autres recettes à l'inflation est, soit beaucoup plus indirecte, soit inexistante comme dans le cas des impôts ad quantum sur les produits (c'est-à-dire les accises). À noter toutefois que la taxe sur la rente des nucléaristes va sensiblement augmenter en 2023 et que les subventions à la production de certaines énergies vont être réduites vu la rentabilité conjoncturelle de ce secteur spécifique.

Enfin, la forte inflation actuelle induit des effets économiques négatifs pour les finances publiques. En moyenne sur 2022-2023, la hausse des prix à la consommation et les coefficients d'indexation automatique excèdent largement la croissance des prix de la valeur ajoutée, sans que ce différentiel ne se résorbe à moyen terme. Il s'ensuit une forte érosion des excédents d'exploitation des entreprises et des pertes importantes d'impôt des sociétés en 2023, en pour cent du PIB comme en nominal. De façon générale, le choc inflationniste affecte la croissance de l'activité économique, ce qui pèse sur les finances publiques.

Ces développements interviennent alors que l'orientation des finances publiques a pris une tournure globalement expansionniste depuis la suspension en 2020 des contraintes de la surveillance budgétaire

---

<sup>28</sup> Il est à noter que, dans les présentes Perspectives, les budgets prévus pour les plans de relance n'ont pas été modifiés pour l'inflation. Or, le prix des biens d'investissement est plus élevé qu'au moment de la fixation de ces budgets. À dépenses inchangées en valeur, le surcroît de prix se traduit en réduction des volumes. La même hypothèse a été posée en ce qui concerne les crédits pour 2022 des dépenses non indexées automatiquement des entités dont le contrôle budgétaire n'est pas encore disponible.

européenne. Des augmentations pluriannuelles de dépenses sont budgétées pour répondre à différentes nécessités sociales (relèvement progressif des pensions minimales et autres minima sociaux, refinancement des soins de santé et accords sectoriels infirmiers, fédéraux et régionaux), infrastructurelles (les plans de relance des différentes entités) et militaires (le refinancement de la Défense, encore accentué récemment). Ceci s'ajoute au coût du vieillissement démographique, et à la remontée des taux d'intérêt qui se répercute progressivement sur les charges d'intérêts de la dette.

#### 4.2.2. Des écarts importants avec les objectifs du programme de stabilité

Le programme de stabilité de la Belgique 2022-2025 d'avril 2022 fait état d'un objectif de réduction progressive du déficit public : l'intention est qu'il revienne à 3,4 % du PIB à la fin de la législature et passe sous la valeur de référence de 3,0 % en 2025 (à 2,7 % du PIB), soit un niveau pratiquement suffisant pour stabiliser la dette à cet horizon. Cette trajectoire normative inclut un « effort variable » fédéral cumulatif de 0,2 % du PIB par an comme convenu politiquement en début de législature (qui n'a pas encore de modalités), plus un pro rata régional. Elle est présentée comme indicative car sujette à révision en fonction, entre autres, des prévisions de croissance économique.

Les écarts entre le solde de financement qui ressort des présentes Perspectives à politique inchangée et les objectifs de moyen terme du programme de stabilité sont non négligeables malgré le fait qu'en 2022 le déficit serait moindre que prévu<sup>29</sup>. Dès 2023, l'écart excède très largement « l'effort variable » envisagé. À l'horizon 2025, l'écart dépasse 2 % du PIB (tableau 4). La plus grande partie se localise dans l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale).

**Tableau 4 Écarts avec les objectifs du programme de stabilité**  
En pour cent du PIB

		2022	2023	2024	2025
Solde de Financement (a)	Ensemble des administrations publiques	-4,7	-4,7	-4,9	-4,8
	Entité I	-3,3	-3,5	-3,9	-3,9
	Entité II	-1,5	-1,1	-1,1	-0,9
Objectifs du programme de stabilité (b)	Ensemble des administrations publiques	-5,3	-3,6	-3,4	-2,7
	Entité I	-3,8	-2,4	-2,5	-2,2
	Entité II	-1,3	-1,1	-0,9	-0,5
	Non réparti	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Écarts (a-b)	Ensemble des administrations publiques	0,5	-1,1	-1,5	-2,1
	Entité I	0,6	-1,1	-1,4	-1,8
	Entité II	-0,2	-0,1	-0,2	-0,4

Le programme de stabilité indique que l'objectif de trajectoire budgétaire a été construit au départ de la projection du déficit à politique inchangée des Perspectives économiques 2022-2027 de février 2022 du BFP<sup>30</sup>. Il n'est donc pas inutile de comparer la projection du déficit des présentes Perspectives avec celle présentée dans les Perspectives de février du BFP qui, rappelons-le, ignoraient la guerre en Ukraine

<sup>29</sup> En raison notamment de l'effet de report partiel des résultats de 2021 qui, dans les comptes provisoires de l'ICN d'avril 2022, sont meilleurs qu'anticipé dans les Perspectives de février du BFP et dans le programme de stabilité.

<sup>30</sup> L'objectif de trajectoire résulte vraisemblablement (le programme de stabilité ne décrit pas de façon exhaustive la construction de l'objectif) de l'addition, à la projection à politique inchangée des Perspectives de février 2022 du BFP, d'un coût présumé de la dégradation économique suite à la guerre en Ukraine survenue entretemps et du coût des mesures fédérales décidées en mars notamment lors du contrôle budgétaire (soutien au pouvoir d'achat, dépenses en lien avec la Covid-19, avec la guerre en Ukraine, et nouvelles initiatives), et de la soustraction à partir de 2023 d'un « effort variable » fédéral cumulatif de 0,2 % du PIB par an augmenté d'une proportion « d'effort » régional.

déclenchée le jour même de leur publication. La révision à la hausse du déficit est non négligeable dès 2022 et s'accroît ensuite pour approcher 1 % du PIB à partir de 2024 (tableau 5).

**Tableau 5 Révisions du solde de financement des administrations publiques par rapport aux Perspectives économiques 2022-2027 de février 2022**  
*En pour cent du PIB*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde de financement	0,0	0,4	-0,5	-0,7	-0,8	-0,9	-0,8	-0,8
Entité I	0,0	0,2	-0,3	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7
Entité II	0,0	0,2	-0,2	0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0

L'essentiel de la révision est localisé dans l'entité I. Les nouvelles décisions coûteuses décidées depuis février concernent en effet surtout l'entité I ; c'est aussi cette entité qui supporte la plus grande part des dépenses indexées automatiquement, qui enregistre les recettes d'impôts des sociétés et les dépenses de chômage et autres agrégats affectés par la dégradation de la situation économique, et qui est la plus affectée par la révision des taux d'intérêt. La révision ne concerne que marginalement l'entité II : étant financées majoritairement par des dotations fédérales indexées sur les prix à la consommation, les communautés et régions sont mieux couvertes contre l'inflation (d'autant que la charge de leurs pensions publiques revient à la sécurité sociale, ce qui n'est toutefois pas le cas des administrations locales).

#### 4.2.3. La dette publique est érodée à court terme par l'inflation mais repart à la hausse à moyen terme

Le taux d'endettement avait fortement augmenté en 2020 à la suite d'un important déficit et de la chute du PIB nominal. Le reflux du taux d'endettement en 2021 et 2022 est essentiellement dû à la croissance du PIB en volume (en 2021) et à la croissance du déflateur du PIB (en 2022). Lorsque le taux de croissance du PIB nominal se normalise à partir de 2023, le taux d'endettement repart à la hausse étant donné l'ampleur du déficit primaire et des octrois de crédits et prises de participations.

**Tableau 6 Dette publique**  
*En pour cent du PIB*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette brute consolidée	112,8	108,2	103,6	105,5	107,4	109,5	111,7	113,8
Variation du taux d'endettement	15,1	-4,6	-4,6	1,9	1,9	2,1	2,1	2,1
Solde primaire (-)	7,1	3,9	3,3	3,2	3,4	3,1	3,1	3,0
Dynamique intérêt-croissance	6,5	-9,5	-7,7	-1,7	-2,0	-1,4	-1,4	-1,4
Charges d'intérêts	1,9	1,7	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0
Contribution de la croissance du PIB	4,5	-11,2	-9,1	-3,2	-3,6	-3,1	-3,2	-3,3
Ajustement déficit-dette	1,4	1,1	-0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5

Depuis 2015, les taux d'intérêt moyens payés sur la dette publique sont structurellement plus faibles que la croissance économique nominale. Dans ces Perspectives, le taux du marché à 10 ans pour les emprunts fédéraux, encore négatif en 2021, monterait à 2,4 % à l'horizon 2027. Si cette remontée des taux d'intérêt met un terme à la baisse des charges d'intérêts en pour cent du PIB, elle ne conduit pas à une situation dans laquelle les taux d'intérêt moyens payés sur la dette publique seraient supérieurs à la croissance économique nominale. Une auto-alimentation du taux d'endettement par les charges d'intérêts ne se produit donc pas.



### 4.3. Évolutions par sous-secteur

#### 4.3.1. Pouvoir fédéral

Le déficit du pouvoir fédéral recule en 2022 sous l'effet de divers facteurs. La croissance des recettes est très dynamique, tant en impôts directs qu'indirects. Les indexations des revenus flattent les recettes d'IPP dont les barèmes sont indexés avec un an de retard. Les recettes de TVA reflètent l'inflation élevée, contrairement aux recettes d'accises qui reculent vu leur liaison aux volumes et les mesures temporaires de réduction de la fiscalité sur l'énergie. Le solde en 2022 est aussi bonifié par une réduction des transferts nets à la sécurité sociale en compensation du trop-perçu l'année précédente, une baisse des transferts à l'Union européenne en contrecoup d'une pénalité enregistrée en 2021<sup>31</sup>, et une réduction des charges d'intérêts (vraisemblablement l'ultime en termes nominaux). Parmi les éléments qui pèsent sur le déficit figurent les mesures adoptées pour soutenir le pouvoir d'achat en réponse à la hausse du prix de l'énergie (prolongation du tarif social élargi, prime chauffage, réduction temporaire de la TVA sur l'électricité et des accises sur les carburants), le plan Readiness visant à renforcer l'opérationnalité de la Défense, et le financement du revenu d'intégration aux réfugiés ukrainiens ainsi que des frais de fonctionnement des CPAS pour leur accueil.

En 2023, le déficit repart à la hausse en raison notamment d'un fort recul de l'ISoc, de la hausse des transferts aux autres administrations publiques et de l'accroissement du coût de la réforme du pré-compte professionnel de 2022 (qui est neutre en terme intertemporel vu la contrepartie ultérieure en rôles, mais occasionne des coûts temporaires sur la période 2022-2025). Concernant les transferts à la sécurité sociale, la hausse résulte du contrecoup des corrections de 2022 vu l'hypothèse technique posée ici d'un recalibrage de la dotation d'équilibre pour équilibrer le solde de la sécurité sociale en 2023 (et, à partir de 2024, la dotation d'équilibre est supposée constante en termes réels). La hausse des transferts aux entités fédérées résulte des paramètres macroéconomiques. Parmi les éléments qui allègent le déficit figurent l'extinction (dans l'état actuel des décisions) de certaines mesures de soutien au pouvoir d'achat, et les gains liés à la hausse des prix énergétiques en termes de contribution des nucléaristes ou de moindres subsides à l'éolien.

À moyen terme, le déficit se maintient à environ 3,4 % du PIB, soit à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire. À politique inchangée, le ratio des recettes par rapport au PIB tend à diminuer. L'augmentation modérée des impôts directs ne compense que très partiellement le décrochage par rapport à la croissance économique des impôts indirects. Ce décrochage résulte de ce que les accises sont liées aux volumes et donc non proportionnelles aux prix, du recul de la taxe des nucléaristes vu la fermeture d'une partie des centrales, et du ralentissement des investissements publics au sortir des plans de relance, ce qui pèse sur les recettes TVA. Les dépenses sont globalement stables à moyen terme en pourcentage du PIB, à l'exception des charges d'intérêts qui remontent notablement en raison des déficits et de l'augmentation des taux du marché, et des investissements dont l'évolution à moyen terme est surtout déterminée par le profil des investissements de la Défense. Ceux-ci intègrent la Vision stratégique décidée en 2016 et son extension (plan STAR) approuvée récemment par le gouvernement. Le fait que le déficit à moyen terme soit plus élevé qu'avant la crise sanitaire provient aussi de la dynamique des

<sup>31</sup> Pénalité due à l'Union européenne par divers États membres en raison d'un contrôle insuffisant des importations frauduleuses de textile chinois au cours des dernières années.



prestations sociales en espèces vu les revalorisations des minima sociaux, et du niveau plus important qu'avant 2020 des transferts à la sécurité sociale.

**Tableau 7** Compte du pouvoir fédéral  
En pour cent du PIB

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	23,9	24,8	24,8	24,6	24,3	24,4	24,3	24,2
Fiscales et parafiscales	21,3	22,3	22,1	22,0	21,8	21,8	21,8	21,7
Transferts des administrations publiques	0,7	0,6	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres recettes	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
<b>Dépenses</b>	31,0	28,8	27,3	28,2	27,8	27,7	27,7	27,6
Frais de fonctionnement	3,3	3,1	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
Prestations sociales	1,4	1,5	1,7	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
Autres dépenses primaires finales courantes	3,1	2,8	2,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Investissements	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7
Autres dépenses finales en capital	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Transferts aux administrations publiques	20,6	19,0	17,8	18,9	18,5	18,4	18,3	18,3
Charges d'intérêts	1,8	1,5	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5
<b>Solde de financement</b>	-7,1	-4,0	-2,5	-3,6	-3,5	-3,3	-3,4	-3,4

### 4.3.2. Sécurité sociale

En 2020 et 2021, la sécurité sociale a été fortement sollicitée lors de la crise sanitaire qui a provoqué une augmentation notable des dépenses de prestations sociales, essentiellement en chômage, droit passerelle et soins de santé. Ces dépenses exceptionnelles ont été financées par des transferts importants du pouvoir fédéral, notamment par une hausse des dotations d'équilibre et une dotation exceptionnelle à l'INAMI. De ce fait, le solde de financement de la sécurité sociale n'a été que peu affecté par la crise.

En 2022, les dépenses de chômage temporaire et de droit passerelle diminuent nettement sans encore tout à fait revenir à leurs niveaux d'avant 2020, mais les soins de santé maintiennent un niveau élevé de dépenses liées à la Covid-19 (essentiellement en matière de testing) bien que moindre qu'en 2021. Par contre, la croissance nominale des prestations sociales est fortement soutenue par les indexations, exceptionnellement élevées en 2022. Au final cependant, les dépenses diminuent en pourcentage du PIB. Du côté des recettes, plusieurs facteurs (mesures de réductions de la cotisation spéciale de sécurité sociale, de hausse du bonus à l'emploi, taux de cotisation peu élevé sur les primes corona, réduction d'un certain nombre de contributions spéciales) freinent la croissance des cotisations sociales en 2022. Exprimées en pourcentage du PIB, celles-ci diminuent également. De plus, lors de l'ajustement budgétaire, un trop perçu a été constaté au niveau des dotations versées en 2021 par le pouvoir fédéral (dotations d'équilibre et financement complémentaire des soins de santé) avec comme conséquence un important remboursement de la sécurité sociale au pouvoir fédéral et une diminution de la dotation d'équilibre en 2022. Ces régularisations, combinées avec un coefficient d'indexation des dépenses sociales plus élevé que supposé au moment de la fixation de la dotation d'équilibre 2022, expliquent le déficit important de la sécurité sociale.

En 2023, les dépenses liées à la Covid-19 disparaissent, mais l'indexation des prestations sociales reste très importante. Les recettes de cotisations augmentent de manière notable (notamment en raison de la disparition des primes corona mais également de la hausse importante de la masse salariale) mais pas suffisamment pour équilibrer la hausse des dépenses. Le solde de financement de la sécurité sociale est cependant supposé, dans ces Perspectives, être à l'équilibre en 2023 via une hypothèse technique de

recalibrage de la dotation d'équilibre. Celle-ci augmente donc fortement en 2023 (à 7,6 milliards d'euros).

Après 2023, le solde de financement se détériore rapidement en raison de la forte dynamique de croissance des dépenses de prestations sociales (et particulièrement des pensions et des soins de santé), notamment en lien avec le vieillissement démographique. Le solde atteint -0,9 % du PIB en fin de période de projection, sous l'hypothèse technique que la dotation d'équilibre reste inchangée en termes réels après 2023.

**Tableau 8** Compte des administrations de sécurité sociale  
en pour cent du PIB

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	25,1	22,8	21,3	22,5	22,4	22,5	22,5	22,6
Fiscales et parafiscales	14,4	13,7	13,4	13,9	13,8	13,9	13,9	13,9
Transferts des administrations publiques	10,5	9,0	7,6	8,5	8,4	8,5	8,5	8,5
Autres recettes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Dépenses</b>	24,9	22,6	22,1	22,5	22,8	23,1	23,3	23,5
Frais de fonctionnement	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prestations sociales, dont :	20,7	18,8	18,3	18,9	19,2	19,5	19,7	19,9
Pensions <sup>1</sup>	7,4	6,9	7,2	7,5	7,7	7,8	7,9	8,0
Soins de santé <sup>2</sup>	6,2	6,1	6,1	6,3	6,4	6,6	6,7	6,8
Chômage <sup>3</sup> et droit passerelle	3,1	2,0	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Indemnités maladie-invalidité	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3
Autres dépenses primaires finales courantes	1,2	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Investissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses finales en capital	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	2,3	2,2	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Charges d'intérêts	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde de financement</b>	0,2	0,2	-0,8	0,0	-0,4	-0,6	-0,8	-0,9

<sup>1</sup> Pensions privées et publiques reprises comme prestations de la sécurité sociale

<sup>2</sup> Définition SEC, c'est-à-dire y compris le coût de la journée d'hospitalisation mais sans les dépenses classées en subsides

<sup>3</sup> Y compris le chômage temporaire de crise

En soins de santé, les dépenses exceptionnelles imputables à la gestion de la pandémie diminuent d'un tiers entre 2021 et 2022 avant de disparaître à partir de 2023. En 2021, les dépenses de prestations (hors Covid-19) sont cependant moins élevées que prévues initialement, en raison de retard pris dans le démarrage de nouvelles mesures (des budgets prévus n'ont pas été dépensés). En 2022, le rattrapage partiel de ces retards et l'indexation des prestations couplés à l'application de la norme (réelle) de 2,5 % provoque une croissance importante des prestations. Les dépenses de soins de santé continuent de subir l'effet de l'inflation en 2023 et même en 2024, en raison du mécanisme propre au secteur (une partie de l'indexation en soins de santé s'applique avec une année de retard). À partir de 2025, le secteur retrouve sa dynamique structurelle qui demeure plus élevée que la croissance du PIB. Notons que la croissance réelle des soins de santé à moyen terme est ici projetée sur base économétrique et excède sensiblement la norme de croissance de 2,5 %.

**Tableau 9 Dynamique des recettes et dépenses de la sécurité sociale (définition SEC)**  
taux de croissance nominal en pour cent

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes, dont :	1,0	1,7	9,5	2,7	3,5	3,2	3,3
Cotisations sociales	5,1	7,3	6,7	2,8	3,2	3,0	3,1
Transferts des administrations publiques	-4,9	-7,1	14,7	2,5	3,8	3,4	3,5
Dépenses, dont :	0,8	6,6	5,5	4,7	4,2	3,9	3,9
Prestations sociales, dont :	1,2	6,1	6,8	5,0	4,5	4,2	4,1
Pensions <sup>1</sup>	4,1	12,4	8,2	6,0	4,2	4,0	4,2
Soins de santé <sup>2</sup>	10,2	8,9	7,1	5,2	4,8	4,7	4,8
Chômage <sup>3</sup> et droit passerelle	-17,7	-25,9	4,2	-1,4	1,7	3,2	0,6
Indemnités maladie-invalidité	5,6	10,9	7,3	3,9	6,0	4,0	3,5
Transferts aux administrations publiques, dont :	3,7	19,6	-3,4	3,3	2,7	2,4	2,4
Pensions publiques d'autres niveaux de pouvoir	2,1	8,0	6,0	3,3	2,7	2,3	2,3
pm indexation des prestations sociales	1,0	7,0	4,4	2,0	1,8	1,8	1,7

<sup>1</sup> Pensions privées et publiques reprises comme prestations de la sécurité sociale

<sup>2</sup> Définition SEC c'est-à-dire y compris le coût de la journée d'hospitalisation mais sans les dépenses classées en subsides

<sup>3</sup> Y compris le chômage temporaire de crise

Une fois les effets de la crise sanitaire résorbés, les dépenses de chômage (en ce compris le chômage avec complément d'entreprise, le crédit-temps et l'interruption de carrière) retrouvent une dynamique cohérente avec l'amélioration de la situation du marché du travail sur le moyen terme (baisse du nombre de chômeurs indemnisés et du taux de chômage), même si le relèvement de l'âge légal de la pension a tendance à ralentir cette baisse en 2025 et surtout 2026. Sur la période de projection, les dépenses de chômage diminuent en pourcentage du PIB.

Dans le secteur des indemnités maladie-invalidité, la hausse des prestations est forte en début de période, à la fois en raison de l'indexation mais également de la croissance élevée du nombre d'invalides (malgré l'effet supposé des mesures gouvernementales dans le secteur). Cette croissance du nombre d'invalides ralentit en 2024 puis se stabilise jusqu'à la fin de la période de projection avec cependant un pic en 2025 dû au recul de l'âge légal de la retraite cette année-là.

Le secteur des pensions connaît une croissance soutenue, principalement entre 2022 et 2024, sous l'effet du vieillissement, des mesures (relèvement de la pension minimum, augmentation des plafonds) et de l'indexation importante des prestations. À partir de 2025, le relèvement de l'âge légal de la pension et l'arrivée en régime de croisière des relèvements des minimas (à l'exception de celles prévues dans l'enveloppe bien-être) réduisent la croissance des prestations. Rappelons que depuis 2016, le financement des pensions publiques passe presque intégralement par la sécurité sociale. Toutefois, en SEC, certaines pensions publiques ne sont pas comptabilisées en prestations de la sécurité sociale mais en transferts aux autres sous-secteurs. L'indexation de ces prestations augmente à la fois les recettes (les transferts et cotisations destinés à leur financement) et les dépenses (le transfert au niveau de pouvoir concerné).

### 4.3.3. Communauté et régions

#### a. Ensemble des communautés et régions

Le solde de financement des entités fédérées s'est amélioré en 2021. Les dépenses liées à la crise sanitaire ont été d'une moindre ampleur qu'en 2020 et les recettes de la loi spéciale de financement (LSF) ont bénéficié du rebond de l'activité économique et d'un solde du décompte important. Cette amélioration a été atténuée par le ralentissement du rythme des enrôlements à l'IPP, par le coût des inondations et par la mise en place des divers plans de relance.

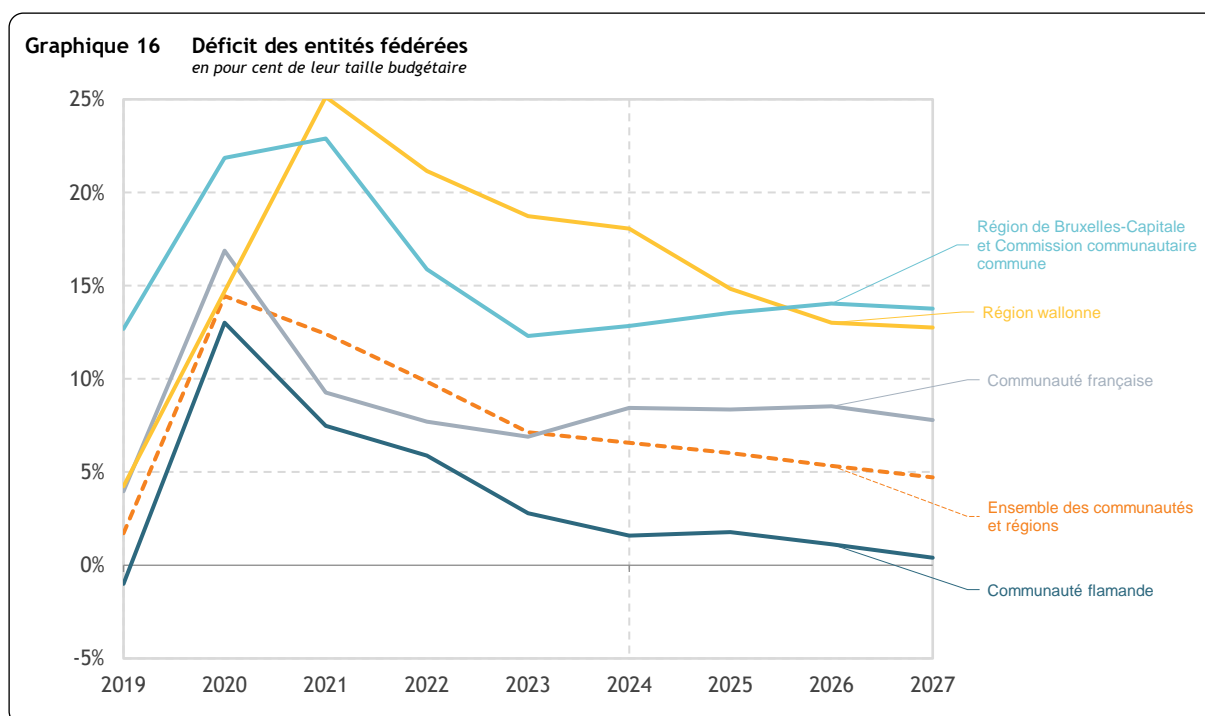
**Tableau 10** Compte des communautés et régions  
*En pour cent du PIB*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	19,4	18,7	18,7	19,1	18,8	18,7	18,6	18,4
Fiscales et parafiscales	5,2	4,7	4,6	4,7	4,8	4,9	4,9	4,9
Transferts des administrations publiques	10,8	10,7	10,7	11,0	10,7	10,6	10,5	10,4
Autres recettes	3,4	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2	3,2
<b>Dépenses</b>	21,7	20,5	20,1	20,1	19,7	19,5	19,3	19,1
Frais de fonctionnement	8,3	7,8	7,7	7,7	7,6	7,5	7,5	7,4
Prestations sociales	5,3	5,0	4,9	5,0	4,9	4,9	5,0	4,9
Autres dépenses primaires finales courantes	3,3	2,8	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
Investissements	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4
Autres dépenses finales en capital	0,5	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Transferts aux administrations publiques	2,7	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
<b>Solde de financement</b>	-2,2	-1,8	-1,4	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7	-0,6
Communauté flamande	-1,2	-0,6	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0
Communauté française	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
Région wallonne	-0,4	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3
Région de Bruxelles-Capitale et Cocom	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Autres	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0

Malgré l'augmentation des dépenses des plans de relance et la hausse de l'inflation, l'amélioration des finances régionales se poursuit en 2022, essentiellement en raison de la réduction des dépenses liées à la crise sanitaire et aux inondations et du contrecoup du ralentissement du rythme des enrôlements à l'IPP de l'année précédente. La hausse de l'inflation n'impacte pas entièrement les recettes des entités fédérées en 2022. Certains impôts, comme les additionnels à l'IPP, sont influencés par l'inflation avec retard. Les transferts de la LSF ont été calculés avec les paramètres du Budget économique de février. Le surcroît d'inflation générera un solde du décompte positif en 2023.

À moyen terme, la disparition des dépenses liées à la crise sanitaire et aux inondations ainsi que l'arrivée à échéance des plans de relance permet aux finances des entités fédérées de poursuivre leur amélioration. Un déficit persiste toutefois en fin de période.

La réduction du déficit du compte des communautés et régions à politique inchangée est attribuable à la Communauté flamande qui tend vers l'équilibre budgétaire en fin de période et à la Région wallonne à la suite de l'arrivée au terme de son plan de relance. La Région wallonne conserve toutefois le déficit le plus élevé en fin de période. Le solde de la Communauté française et le solde consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune évoluent peu en projection.



Les entités fédérées ne sont pas de taille budgétaire identique étant donné leur population respective et la répartition des compétences entre Communautés et Régions. Plutôt que d'exprimer le solde budgétaire en euros ou en pour cent du PIB, il est possible de l'exprimer en pour cent de leur taille budgétaire respective<sup>32</sup>.

L'on constate alors que, à moyen terme et dans les hypothèses de la projection, le solde budgétaire de la Région wallonne est d'ampleur comparable, environ 13 %, à celui de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune. Celui de la Communauté française s'élève à environ 8 %.

#### b. Communauté flamande

L'amélioration sensible du compte de la Communauté flamande en 2021 s'explique principalement par la hausse des moyens transférés dans le cadre de la LSF, l'augmentation des recettes de droits d'enregistrement dans un marché immobilier en rebond, et le net recul des dépenses liées à la pandémie. Ces facteurs font plus que compenser la baisse de l'IPP régional consécutive au ralentissement des enrôlements et les premières dépenses engagées dans le cadre du plan Vlaamse Veerkracht.

La baisse du déficit en 2022 reflète une hausse des recettes, sous l'effet notamment de la forte inflation et du contrecoup du recul temporaire de l'IPP régional de l'année précédente, et le fait que l'inflation impacte davantage les recettes que les dépenses de la Flandre. Un certain nombre de dépenses ne sont en effet pas liées à l'index mais soumises à un taux de croissance fixe, comme les transferts au Fonds

<sup>32</sup> L'indicateur de taille budgétaire retenu est celui des « dépenses primaires finales corrigées ». Il est construit au départ des dépenses SEC desquelles on déduit les charges d'intérêts, les transferts versés aux administrations publiques, les cotisations imputées, les pensions publiques à charge budgétairement de la sécurité sociale et la production pour usage final propre. Cet indicateur est une approximation des dépenses sur lesquelles les pouvoirs publics ont une certaine marge de manœuvre puisque, par exemple, ils ont un pouvoir discrétionnaire sur certains transferts aux administrations publiques.

des communes (3,5 % par an) et les allocations familiales (la croissance du montant de base est limitée à 1 % jusqu'à la fin de la législature). En outre, les dépenses octroyées dans le cadre de la crise sanitaire poursuivent leur estompement, à deux exceptions près : le mécanisme flamand de protection des entrepreneurs subissant une forte perte de chiffre d'affaires et le financement des centres de vaccination. La baisse du déficit est limitée par le fait que les dépenses du plan Vlaamse Veerkracht atteignent leur pic en 2022, et par le surcroît de dépenses d'enseignement, logement, allocations familiales et bien-être des réfugiés ukrainiens<sup>33</sup>.

Les finances flamandes s'améliorent à moyen terme<sup>34</sup>. Le solde de financement serait proche de l'équilibre en 2027. Du côté des recettes, l'évolution est principalement déterminée par la dynamique des transferts de la LSF et par l'impôt régional des personnes physiques. La dynamique des dépenses reflète le recul progressif des dépenses du plan Vlaamse Veerkracht, dont l'échéance est fin 2026, et qui domine l'évolution des coûts du projet Oosterweel, de l'aide au rachat et à l'innovation au profit des agriculteurs dans le cadre de l'accord sur l'azote et des dépenses de soins de santé.

**Tableau 11** Compte de la Communauté flamande  
En milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	52,1	55,8	61,0	64,4	65,9	67,5	69,2	71,1
Fiscales et parafiscales	14,7	15,0	16,0	17,0	18,0	18,7	19,3	20,0
Transferts des administrations publiques	28,2	31,1	34,0	36,0	36,4	37,2	38,1	39,1
Autres recettes	9,2	9,8	11,0	11,3	11,5	11,6	11,9	12,1
<b>Dépenses</b>	57,5	59,0	63,7	65,7	66,7	68,4	69,8	71,3
Frais de fonctionnement	21,6	22,6	24,3	25,4	26,0	26,5	27,1	27,7
Prestations sociales	15,1	16,0	17,1	18,0	18,6	19,2	19,8	20,4
Autres dépenses primaires finales courantes	8,8	7,8	7,6	7,2	7,2	7,2	7,3	7,4
Investissements	3,8	4,2	5,3	5,4	5,3	5,4	5,5	5,5
Autres dépenses finales en capital	1,4	1,4	2,1	2,1	1,7	2,0	1,8	1,7
Transferts aux administrations publiques	6,4	6,6	6,9	7,1	7,3	7,5	7,8	8,0
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8
<b>Solde de financement</b>	-5,4	-3,2	-2,7	-1,3	-0,8	-0,9	-0,6	-0,2

### c. Communauté française

Le solde du compte de la Communauté française s'est amélioré en 2021 en raison de la progression des recettes de la LSF qui a résulté du rebond de l'activité économique et d'un solde du décompte positif de l'année précédente. La réduction du déficit fut toutefois tempérée par une hausse des dépenses de rémunération et d'investissement et par la poursuite de mesures d'aide et de soutien prises dans le cadre de la crise du coronavirus.

En 2022 et 2023, la Communauté française bénéficie d'une situation similaire. En effet, ses recettes de la LSF progressent rapidement, soutenues par un solde de décompte positif. En revanche, les dépenses de rémunération et les investissements dans les bâtiments scolaires et pour le projet Media Square de la RTBF augmentent sensiblement. En 2022, la Communauté française procède également à des dépenses ponctuelles dans le cadre de la crise du coronavirus et des inondations de juillet 2021.

<sup>33</sup> Les dépenses pour 2022 se fondent sur la provision Ukraine, telle que mentionnée dans l'Exposé général de l'ajustement du budget 2022. Pour les années suivantes aussi, la projection tient compte de dépenses supplémentaires dans ce contexte, en cohérence avec les hypothèses démographiques sur l'afflux de réfugiés ukrainiens.

<sup>34</sup> La projection ne tient pas compte des mesures récentes en matière de subventions pour les certificats verts.

En 2024, le solde de la Communauté française se dégrade à la suite de la disparition du solde du décompte de la LSF. Les années suivantes, la progression des recettes couvre globalement la hausse des rémunérations, les dépenses dans les bâtiments scolaires et la remontée des charges d'intérêts.

**Tableau 12 Compte de la Communauté française**  
En milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	19,3	20,7	22,6	23,8	24,0	24,5	25,0	25,5
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	15,6	17,0	18,5	19,5	19,6	20,0	20,4	20,8
Autres recettes	3,6	3,7	4,1	4,2	4,4	4,5	4,7	4,7
<b>Dépenses</b>	20,8	21,6	23,4	24,5	24,9	25,4	26,0	26,3
Frais de fonctionnement	9,7	9,9	10,7	11,2	11,5	11,7	11,9	12,1
Prestations sociales	2,7	2,7	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,4
Autres dépenses primaires finales courantes	0,8	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Investissements	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,3
Autres dépenses finales en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	6,5	6,8	7,3	7,7	7,7	7,8	8,0	8,1
Charges d'intérêts	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
<b>Solde de financement</b>	-1,5	-0,9	-0,8	-0,7	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9

#### d. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne se sont sensiblement dégradées en 2021 malgré de moindres dépenses liées à la crise sanitaire et le rebond de l'activité économique qui a bonifié la plupart des recettes. Cette dégradation trouve son origine dans la comptabilisation en 2021 des dépenses résultant de l'accord conclu avec les assureurs pour l'indemnisation des personnes sinistrées par les inondations, les autres mesures prises pour faire face aux inondations, la décélération du rythme d'enrôlement des additionnels à l'IPP et les premières dépenses du Plan de relance de la Wallonie.

Le solde de financement s'améliore en 2022. Cette amélioration est toutefois plus faible que le contre-coup des éléments non récurrents ayant pénalisé 2021. Les dépenses totales sont en effet soutenues par l'augmentation des dépenses du Plan de relance de la Wallonie et l'accord sectoriel dans les secteurs du social et de la santé ainsi que, ponctuellement, par les interventions du fonds des calamités naturelles et une aide à l'investissement à une infrastructure hospitalière.

Le maintien d'importantes dépenses du Plan de relance de la Wallonie en 2023 et 2024 implique une relative stabilité du solde de financement. Le solde s'améliore en 2025 et 2026 à la suite du ralentissement de ces dépenses de relance, la projection retenant toutefois l'hypothèse que certaines dépenses du Plan de relance sont récurrentes. L'amélioration du solde de financement est freinée par la remontée des charges d'intérêts dans le contexte de remontée des taux, et par la disparition progressive du mécanisme de transition de la LSF. Notons que la projection n'intègre pas, à partir de 2023, l'engagement du gouvernement wallon d'améliorer chaque année le solde brut à financer de 150 millions étant donné que les mesures pour y arriver n'ont pas encore été définies.

**Tableau 13 Compte de la Région wallonne**  
*En milliards d'euros*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	14,5	15,2	16,4	17,3	17,6	18,0	18,2	18,5
Fiscales et parafiscales	6,5	6,4	6,8	7,2	7,5	7,8	7,9	8,3
Transferts des administrations publiques	6,8	7,4	7,9	8,3	8,3	8,4	8,5	8,6
Autres recettes	1,2	1,4	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,6
<b>Dépenses</b>	16,4	18,9	19,6	20,2	20,4	20,2	20,2	20,5
Frais de fonctionnement	3,0	3,3	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7
Prestations sociales	4,6	4,8	5,1	5,4	5,6	5,7	5,9	6,1
Autres dépenses primaires finales courantes	4,0	4,0	3,5	3,7	3,7	3,8	3,9	3,9
Investissements	0,6	0,7	1,3	1,7	1,6	1,2	0,9	0,8
Autres dépenses finales en capital	0,7	2,3	1,8	1,6	1,5	1,3	1,0	1,0
Transferts aux administrations publiques	3,0	3,4	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9	4,0
Charges d'intérêts	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0
<b>Solde de financement</b>	-1,8	-3,7	-3,2	-2,9	-2,8	-2,3	-1,9	-1,9

**e. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune**

Le solde du compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'est dégradé en 2021 en raison du ralentissement du rythme des enrôlements à l'IPP, du contrecoup de la recette exceptionnelle perçue en droits d'enregistrement en janvier 2020 et de la forte augmentation des dépenses de rémunération. La dégradation du solde a toutefois été tempérée par la progression historiquement élevée des droits de succession et de donation et la hausse des recettes de la LSF liée au rebond de l'activité économique. Des dépenses ponctuelles liées à la crise sanitaire ont été réalisées, mais à un niveau plus faible qu'en 2020.

En 2022, l'entité consolidée poursuit un plan de recrutement et réalise à nouveau des dépenses non récurrentes (liées à la crise sanitaire, à l'accueil des réfugiés et à la hausse du prix de l'énergie). Celles-ci sont toutefois de moindre ampleur qu'en 2021. Certaines réductions de dépenses sont prévues, principalement en investissement. Du côté des recettes, l'entité bénéficie du contrecoup du recul temporaire de l'IPP régional de l'année précédente et de l'extinction de la plupart des mesures Covid-19. L'augmentation des recettes est toutefois modérée par le contrecoup des recettes fiscales exceptionnelles perçues en 2021.

**Tableau 14 Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune**  
*En milliards d'euros*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	6,2	6,5	7,2	7,6	7,8	7,9	8,1	8,3
Fiscales et parafiscales	2,5	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1	3,2	3,3
Transferts des administrations publiques	2,9	3,2	3,5	3,7	3,7	3,8	3,8	3,9
Autres recettes	0,7	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0
<b>Dépenses</b>	7,5	8,0	8,2	8,4	8,6	8,8	9,1	9,3
Frais de fonctionnement	2,4	2,6	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0
Prestations sociales	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7
Autres dépenses primaires finales courantes	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4
Investissements	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres dépenses finales en capital	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Transferts aux administrations publiques	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4
<b>Solde de financement</b>	-1,3	-1,4	-1,0	-0,8	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0



En 2023, l'extinction des dépenses non récurrentes génère une amélioration du solde de financement<sup>35</sup> malgré une reprise progressive des investissements. Le solde se dégrade ensuite légèrement à partir de 2024 en raison de la hausse des investissements, des soins de santé et des charges d'intérêts. L'entité bénéficie toutefois d'une évolution dynamique des recettes à l'IPP, notamment en raison de la suppression du bonus logement, ce qui tempère la dégradation. Le solde de financement se stabilise en fin de période grâce au regain de croissance économique qui favorise les recettes de la LSF et les recettes fiscales.

#### 4.3.4. Pouvoirs locaux

Le solde de financement des pouvoirs locaux devient déficitaire en 2022 et se dégrade encore en 2023 et 2024 en raison de la remontée habituelle des investissements à l'approche des élections locales. À partir de 2025, le déficit des pouvoirs locaux se réduit et l'équilibre serait atteint en 2027, en période de creux du cycle électoral des investissements.

Le déficit apparaît en 2022 malgré le fait que les dépenses des pouvoirs locaux liées à la Covid-19, aux inondations de juillet 2021 et à la crise des réfugiés ukrainiens sont pour l'essentiel financées par des transferts reçus des entités fédérées et du pouvoir fédéral. Il tient essentiellement à l'impact différencié de l'inflation sur les dépenses et les recettes des pouvoirs locaux. En effet, l'inflation produit un effet direct sur certaines dépenses qui sont pleinement à charge des pouvoirs locaux, dont les plus importantes sont les rémunérations et les cotisations patronales pour les pensions de l'administration des pouvoirs locaux. L'inflation entraîne aussi des hausses de prestations sociales, mais celles-ci sont financées en tout ou en partie par d'autres niveaux de pouvoir (e.g. le revenu d'intégration). Par ailleurs, certaines recettes telles que les recettes des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier sont liées à l'inflation mais avec retard. Les recettes provenant des Fonds des communes en Flandre et à Bruxelles évoluent quant à elles à des taux constants et ne sont donc pas indexées à l'inflation.

**Tableau 15 Compte des pouvoirs locaux**  
En pour cent du PIB

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>	7,5	6,8	6,7	6,8	6,7	6,6	6,6	6,6
Fiscales et parafiscales	2,2	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Transferts des administrations publiques	3,7	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3
Autres recettes	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
<b>Dépenses</b>	7,4	6,8	6,7	6,9	6,9	6,7	6,7	6,6
Frais de fonctionnement	5,4	5,0	5,0	5,1	5,0	4,9	4,9	4,9
Prestations sociales	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres dépenses primaires finales courantes	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Investissements	0,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Autres dépenses finales en capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charges d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde de financement</b>	0,1	0,1	-0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,0	-0,0

<sup>35</sup> Notons toutefois que la projection ne tient pas compte des réformes des droits d'enregistrement et droits de succession actuellement en discussion.

## Annexe : Définition des branches d'activité du modèle HERMES

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>1. Agriculture</b>	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
<b>2. Énergie</b>	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
<b>3. Industries manufacturières</b>	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
<b>4. Construction</b>	Construction (FF)
<b>5. Services marchands</b>	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
<b>6. Services non-marchands</b>	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)

## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une première version préparée en février constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

### *Working Papers*

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

### *Planning Papers*

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## **Autres publications**

### *Rapports*

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

### *Ouvrages*

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.